

Palestine Solidarité

76

avril 2021 | 3 €

Dans ce numéro

- 2 À nos lecteurs et nos lectrices**
- 3 Entretien avec Nabila Kilani**, Centre Amani de Beit Lahiya
- 4 Trois ans de soins psychiques** au cœur des tourments de Gaza
- 6 Chroniques ordinaires** de l'occupation
- 8 Israël**, État d'apartheid
- 8 Face à l'apartheid et la contrainte**, le choix de la désobéissance civile
- 10 Les ONG** dans la nasse
- 12 La femme palestinienne** : déterminée, digne et forte
- 14 Les femmes** en Palestine occupée
- 16 La jeunesse palestinienne** a soif de démocratie
- 18 La coopérative Al Ibd'a'a'** pour la transformation de produits agricoles – Deir Ballaut
- 20 Les femmes palestiniennes** confrontées à la violence de l'occupation
- 22 Pas de patrie libérée** sans libération des femmes
- 24 Webinaire**, quand tu nous tiens !
- 26 Mobiliser les communes et les élus** solidaires du peuple palestinien
- 27 Fiche formation**
- 29 Ardi Palestine**
- 30 Palestiniennes**, un documentaire de Mariette Auvray

Des repères dans un avenir incertain

A lors que le peuple palestinien subit de plein fouet la pandémie de Covid-19, le monde détourne la tête et encense l'État d'Israël... qui a refusé de fournir des vaccins à la population palestinienne de Cisjordanie et de Gaza, au mépris de ses obligations de puissance occupante. Le scandale que constitue cet apartheid sanitaire s'ajoute à la poursuite de la colonisation, à l'interminable blocus de Gaza, aux expulsions et destructions de maisons notamment à Jérusalem... et pour les réfugiés palestiniens du Liban, les effets d'une crise économique sans précédent.

Il ne fallait rien attendre des élections israéliennes, et leur résultat a confirmé la montée inexorable de l'extrême-droite annexionniste. Faut-il s'en étonner, alors qu'aucun signal fort ne vient de l'extérieur pour sanctionner la politique israélienne qui nie totalement les droits du peuple palestinien ? Le peuple palestinien ne peut compter aujourd'hui que sur ses propres forces et sur le soutien international.

Dans le contexte de l'occupation israélienne, les élections du Conseil législatif et du président de l'Autorité palestinienne seront un parcours semé d'embûches, et nombre de jeunes palestiniens, d'ailleurs exclus des candidatures par les décrets présidentiels, expriment leur désarroi. Nous gardons cependant l'espoir qu'elles pourront constituer un premier pas vers la fin de la division politique et géographique du territoire palestinien occupé. Les élections du Conseil national de l'OLP sont, quant à elles, prévues fin août : quelles que soient les voies qu'il choisira pour y parvenir, le peuple palestinien doit retrouver les moyens de s'exprimer d'une voix forte, unie et reconnue. Au-delà des divisions politiques, la revendication de l'égalité des droits, la volonté de mettre fin à l'occupation, à la colonisation, au blocus de

Gaza et au déni des droits de réfugiés palestiniens, s'expriment aussi par le refus de la fragmentation du peuple palestinien et la dénonciation du régime israélien d'apartheid. C'est un combat porteur d'espoir, dans lequel l'AFPS est pleinement engagée. C'est aussi l'expression d'une nouvelle génération palestinienne pleine de talents, qui aspire à renouveler le discours politique.

Dans ce contexte, la décision des juges de la chambre préliminaire de la Cour Pénale Internationale, suivie de l'ouverture effective de l'enquête par la Procureure de la CPI, est porteuse d'un grand espoir. Dans ce processus qui prendra du temps, c'est le début de la fin de l'impunité totale pour l'État d'Israël et ses responsables politiques et militaires. Ne sous-estimons pas non plus les succès remportés face aux attaques coordonnées par Israël contre notre liberté de dénoncer sa politique. Le droit d'appeler au boycott est maintenant pleinement affirmé par la Cour européenne des droits de l'Homme, la France devra bien s'y plier et nous prendrons toutes les initiatives nécessaires dans ce sens. Quant à la définition dite « IHRA » de l'antisémitisme, arme de guerre du pouvoir israélien relayé par ses réseaux inconditionnels, elle est maintenant sérieusement contestée par un appel international de personnalités incontestables dans ce domaine.

Il y a un décalage manifeste entre l'avancée des organisations internationales dont la CPI, et l'attentisme de la France, de l'Europe et des États-Unis. Les grandes puissances sont maintenant au pied du mur : il n'est plus possible de parler de paix juste et durable sans s'opposer frontalement à l'État d'Israël. Dans la situation très complexe d'aujourd'hui, nous ne manquons pas de repères positifs et nous restons pleinement mobilisés.

Bertrand Heilbronn, 31 mars 2021

À nos lecteurs et nos lectrices

Pour vous, chères amies, chers amis de la Palestine, quelques nouvelles de Palestine Solidarité! Vous l'avez entre les mains; vous savez donc déjà que notre publication évolue! Mais les modifications que vous y trouverez ne concernent pas uniquement sa maquette.

PalSol est la revue de l'AFPS. Et nous souhaitons qu'elle demeure accessible à ses adhérent(e)s, comme à nos abonné(e)s. Mais, nous souhaitons également faire connaître et reconnaître, en dehors de ce cercle, la qualité et l'originalité de notre revue, qui existe maintenant depuis près de 20 ans! Elle le mérite, nous en sommes persuadé(e)s, d'autant plus qu'elle est la seule publication régulière de langue française à traiter entièrement de la situation palestinienne.

Ainsi, nous nous sommes fixé 3 objectifs :

- › Améliorer autant que possible la qualité des PalSol.
- › Élargir sa lecture et les abonnements à des non adhérent(e)s (cf. aussi page 31).
- › Permettre un contact plus direct des lecteurs au comité de rédaction.

Nous espérons que la nouvelle maquette vous plaira, avec ses couleurs plus vives et des têtes qui nous semblent assez lisibles pour pouvoir se repérer aisément entre les différents articles. Nous avons aussi choisi d'utiliser une nouvelle police qui nous permettra au choix, des textes un peu plus longs dans le même espace, de plus grandes ou plus nombreuses illustrations, ou encore plus simplement, d'aérer la mise en page...

Si nous gardons les rubriques spécifiques du journal que vous connaissez, comme l'édition de notre président, la « vie de l'association », ou les « fiches formation »; nous ouvrons une nouvelle double page intitulée « chroniques ordinaires de l'occupation » pour des textes brefs, des illustrations... comme un écho à l'espace « en direct de Palestine » sur notre site.

Enfin, nous pensons faire évoluer la partie « événement », pour prévoir dans chaque numéro une partie « dossier », avec l'intention de valoriser une expression plus riche, sur plusieurs aspects d'une question centrale, au sein d'un même numéro.

Mais, le changement le plus important reste le choix d'ouvrir aussi souvent que possible, dans chaque numéro, la parole à des Palestiniennes et des Palestiniens. De même, nous espérons pouvoir vous faire découvrir au fil du temps des expressions anticolonialistes d'Israël. Ces auteur(e)s seront reconnaissables à la petite icône en haut à gauche de leurs articles.

Nous solliciterons aussi la rédaction d'articles par des chercheurs et chercheuses, des spécialistes, des universitaires, ou des personnalités qui se seront engagées particulièrement pour la Palestine, ou encore des porte-parole d'associations partenaires ou amies pour un texte, ou une interview dans une rubrique « invité(e)s ».

Nous souhaitons que cette ouverture enrichisse vos lectures; nous espérons également que ces nouveaux rédacteurs porteront un regard curieux et intéressé à notre publication. Et que cela suscite par la suite quelques demandes d'abonnement de leur part...

En plus de sa parution sur le site en format PDF et pour proposer un supplément de vie aux articles au-delà du temps de la publication, vous pouvez dès maintenant retrouver la majorité des textes en accès sur le site (avec un effet rétroactif au numéro 73 de juillet 2020). Ils seront régulièrement mis en ligne, affectés de mots clés – dont systématiquement celui de « PalSol » –, environ deux semaines après sa distribution dans vos boîtes aux lettres. Nous avons décidé de maintenir ce délai, car nous souhaitons clairement privilégier les abonnements à notre bulletin. Nous espérons qu'à terme, cela puisse valoriser ces articles, favoriser l'intérêt de nouveaux lecteurs... Et de visiteurs du site!

Nous avons également rendu l'abonnement accessible en ligne afin d'encourager ce geste militant (nous vous renvoyons en page 31 pour plus d'information).

Le dernier de nos projets actuels est de permettre une communication directe entre vous et la rédaction, ou un retour des lecteurs sans mettre en place une rubrique « courrier des lecteurs ». Même si nous pouvons prévoir une publication très limitée d'extraits plus significatifs ou frappants que nous pourrions recevoir.

Afin de tester cette possibilité, nous vous proposons d'utiliser une adresse que nous avons créée à cette fin redaction-palsol@france-palestine.org.

Attention, afin de recueillir vos réactions, attentes, observations et autres commentaires, sur ces nouvelles orientations que vous allez découvrir, nous pouvons déjà vous informer que nous prévoyons de joindre un questionnaire dans le numéro du PalSol de septembre 2021, donc après trois numéros de recul pour apprécier, nous le souhaitons, ces nouveautés.

Vous souhaitant de bonnes lectures,

Mireille, pour le comité de rédaction



Entretien avec Nabila Kilani, Centre Amani de Beyt Lahiya

I Nabila Kilani, pouvez-vous vous présenter?

Nabila Kilani : Je suis une Palestinienne de 38 ans, maman d'une fille de 14 ans. J'enseigne l'anglais, et j'ai fondé en 2009 le centre éducatif de Beyt Lahiya. Je monte des projets humanitaires pour Gaza avec des associations françaises et belges. Depuis 2017 je suis coordinatrice du Centre Amani-Gaza spécialisé dans la psychothérapie des enfants traumatisés.

I Qui compose l'équipe à vos côtés?

N. K. : Le centre est une coopération entre Amani-Gaza et Amani-France. Le Dr Salim Arab, président d'Amani-France, assure la supervision; Rana Kilani et Alaa Kafarna, psychothérapeutes, m'épaulent dans la coordination des projets; le Dr Jeanne Dinomais, s'occupe du travail psychothérapeutique avec trois psychopédagogues palestiniennes: Hanine Madi, Azza Omar et Neama Matar, en proposant notamment des cours en arabe, anglais et maths; enfin la docteure française Laurette Derty encadre le soutien psychopédagogique. Le soutien psychologique aux femmes est assuré par la psychologue Abir Hamouda, et d'autres animatrices d'associations locales et internationales, ainsi que M^{me} Martine Roblet en France. Des médecins viennent pour des vacances au début de chaque cycle pour examiner les enfants afin d'écartier toute cause physique à leurs troubles du comportement.

I Quelles sont vos activités au Centre de Beyt Lahiya?

N. K. : Le centre a été créé pour couvrir le manque de ces soins dans les zones frontalières de la bande de Gaza. Le centre Amani-Gaza traite les enfants souffrant de traumatismes dus à l'exposition directe ou indirecte aux agressions israéliennes, en leur offrant des activités avec des objectifs médicaux individuels pour traiter les stress post-traumatiques, les deuils, permettre la reprise harmonieuse du développement psychique et favoriser une résilience créative. Le centre a aussi des objectifs collectifs pour développer la créativité, adapter le projet aux besoins, à l'environnement, et soutenir l'entourage familial directement et indirectement.

I Votre principale difficulté?

N. K. : Il y en a deux. D'abord le stigma psychique, surtout pour les filles, à cause du contexte socioculturel de Gaza; mais le retour positif et les résultats magiques de chaque cycle de thérapie, dès le premier, nous ont aidées à changer l'opinion de la société sur la psychothérapie. Cependant la difficulté que les meilleures thérapeutes du monde ne peuvent dépasser reste l'occupation israélienne et sa guerre psychologique permanente: les bombardements et le siège imposé sur Gaza. Ce qu'on peut faire, malgré notre incapacité dans ce domaine, c'est équiper



Nabila et les enfants de Gaza

les « petits cœurs » palestiniens de mécanismes d'autodéfense et d'autoprotection pour réduire le stress et les différents traumatismes dus à l'armée israélienne et sa « puissance de feu ».

I Votre plus grand succès?

N. K. : Je ne peux pas parler de « grand succès », car le plus grand succès c'est chaque petite amélioration chez chaque enfant, c'est la confiance d'une maman qui a eu des difficultés pour aider son enfant et qui se sent heureuse de revoir son sourire. L'un des plus grands succès est le traitement de plus de 350 enfants palestiniens de Gaza. Les enfants représentent la nouvelle génération et sont la garantie de la continuité de l'existence et de la résistance palestiniennes; c'est pour cela qu'Israël veut détruire la psychologie des enfants afin de contrôler toute la Palestine et de soumettre les Palestiniens. Mais le centre Amani contribue à démonter cette stratégie israélienne et constitue une nouvelle forme de résistance et de résilience car la meilleure façon de soutenir le peuple palestinien est l'investissement dans l'être humain lui-même.

I Vos espoirs?

N. K. : Multiplier l'expérience du centre dans toutes les villes de Gaza afin d'aider le plus grand nombre d'enfants possible, sans jamais cesser d'apporter ma contribution de « colibri » pour la cause palestinienne.

Propos recueillis par Jacques Fröchen

Centre Amani-Gaza, Beyt Lahiya

Trois ans de soins psychiques au cœur des tourments de Gaza

Après trois années d'expérimentation, et de travail, entre l'équipe pluridisciplinaire des thérapeutes palestiniennes et l'équipe Amani-France, on retient une impression forte d'efficacité, de partenariat et de solidarité concrète avec la population si éprouvée de Gaza.

Le fait qu'une association féminine ait acquis une telle réputation dans un milieu traditionnel méditerranéen est exceptionnel. À Gaza, Amani a choisi de commencer par les soins psychiques des enfants, choix prioritaire car l'évolution de l'enfant entraîne toute sa famille vers l'espoir et l'avenir.

Le traumatisme de l'enfant victime de la guerre

La guerre, l'exil, l'ethnocide, situations extrêmes, nuisent au développement physique et psychique des enfants. La guerre ne détruit pas uniquement des vies ; mais aussi l'idée de vie, de l'humain. C'est le sacrifice du langage, du symbolique. La guerre détruit le cadre nécessaire au développement de l'enfance – système éducatif ou médico-sanitaire et social – en détruisant l'autorité des parents, en leur enlevant les moyens d'assurer leur éducation. L'enfant est ainsi privé de son enfance.

Quand un enfant ou un adulte vit un traumatisme, un choc qui peut mettre sa vie en péril, on appelle cela un choc traumatique ; cela dépasse de loin les émotions de peur que nous pouvons connaître dans une vie ordinaire. Les choses s'arrêtent dans le psychisme, cela se nomme « la sidération ». Le cerveau, pour se protéger d'un embrasement de réactions secondaires au choc qui pourraient retentir sur le corps et faire mourir de peur, bloque certains circuits qui ne se remettent pas spontanément en marche. C'est ce qu'on appelle « un état de stress post-traumatique ». Une anxiété qui se manifeste par une tendance à revivre en permanence son expérience traumatique, avec des symptômes divers : hallucinations, cauchemars, difficultés sociales, révolte contre la société, contre l'autorité parentale, – ce qui amène ces enfants à refuser l'éducation et l'école –, hypervigilance, énurésie nocturne, idées suicidaires, évitement systématique voire phobique de tous les stimuli qui rappellent cette expérience.

Les effets psychologiques d'une expérience traumatique peuvent retentir sur toute la famille et même atteindre les

futures générations. Si toute la population est susceptible de souffrir de stress post-traumatique, les enfants, les plus fragiles, possèdent aussi la plus grande capacité à guérir, la résilience.

Les enfants de Gaza sont des rescapés des guerres, qui font face à des séquelles et aussi à un stress permanent qui les empêchent de se projeter vers l'avenir. Partout il y a la mort, présente ou menaçante au quotidien, et devant, c'est sans issue. Lors de la dernière attaque israélienne sur Gaza en 2014, plus de 2 500 Gazaouis ont trouvé la mort dont plus de 500 enfants.

Les enfants qui ont affronté la mort en gardent toujours des séquelles soit pour avoir échappé à la mort, soit pour avoir perdu un parent, un ami. Ils affrontent souvent seuls les démons qui les hantent.

Des centaines de milliers d'enfants ont besoin d'aide psychologique après trois conflits militaires en six ans. Ceux qui sont nés avec la première guerre ont vécu trois conflits meurtriers et psychologiquement destructeurs. Ces souvenirs durs, qui habitent leur esprit en permanence s'avèrent très difficiles voire impossibles à effacer.

Ils continuent à vivre des traumatismes récurrents, redoublés par le siège, le manque d'autorité parentale, de moyens, d'infrastructures et de médecins spécialisés en santé mentale. Que

peut devenir Gaza si cette jeune population n'est pas soignée ?

Les enfants de Gaza disent : « ça sert à quoi d'aller à l'école puisqu'on va tous mourir ? ».

Vivant dans une peur permanente, dans des familles où le conflit est omniprésent ils n'ont plus ni motivation, ni rêves, ni avenir. Ils ne respectent plus les parents, le père surtout, incapable à leurs yeux d'assurer correctement survie et sécurité, par manque de moyens. Il en découle de profondes perturbations sociétales.

Exemple de Mahmoud, 11 ans, qui a vécu les guerres successives

Selon son papa, devenu incontrôlable il vit dans un autre monde, celui de la guerre. Il refait pipi au lit et devient agressif, renfermé, refuse d'aller à l'école.

Il se ronger les ongles, s'enferme dans le mutisme, casse tout, se met à se frapper la tête contre les murs, a même essayé de sauter du toit. Il s'en prend aux autres : on l'a retrouvé en train d'essayer de pendre ses cousins. Son père, désespéré, se demande comment le ramener à l'école. Il propose d'aller trouver un de ses camarades ; sortant de son mutisme, les yeux rivés au sol, Mahmoud se met à parler vivement « Je ne veux pas aller à l'école ! Avant j'y allais avec Zacharia, il m'aidait à écrire mon nom mais maintenant il est mort ! ». Très énervé, il lance : « Je ne veux rien faire, je veux juste prendre une kalachnikov et tous les tuer pour venger Zacharia et mes cousins ».

Après un silence : « La nuit, je rêve d'eux, je rêve que je les prends dans mes bras. Je ne vais plus à la plage parce que c'est là qu'ils sont morts ». De nouveau le silence.

Au centre Amani, nous accueillons les enfants qui présentent les pathologies les plus lourdes et n'auraient aucune chance de guérir spontanément. Les symptômes relevés lors des bilans d'entrée sont multiples et intenses. Nous les évaluons pour apprécier l'évolution en cours de thérapie. Ces signes sont de différents ordres. Ce sont souvent des symptômes associés multiples :

- › Altération du sommeil, terreurs nocturnes, cauchemars, hallucinations, signes de réminiscence de la souffrance obsessionnelle quand le travail de deuil est impossible.
- › Désordres alimentaires : refus des aliments, perte de poids, dénutrition, anorexie, et lésions cérébrales dues à la malnutrition sévère.
- › Désordres gastro intestinaux d'origine psychosomatique, coliques, vomissements, diarrhées, migraines, chute des cheveux, allergies.
- › Altérations du langage qui peuvent durer jusqu'à l'adolescence, bégaiement.
- › Hypervigilance, symptômes moteurs : troubles de la motricité globale et des praxies.
- › Désordres de développement, régression, oubli du langage parlé, de la lecture et de l'écriture, énurésie, encoprésie (problème de contrôle du sphincter anal), difficultés d'apprentissage, désorientation spatiotemporelle, difficulté à poser la frontière entre imaginaire et réalité.
- › Désordres de type affectif : inhibition, indifférence, tristesse, besoin pathologique d'affection, dépendance, irritabilité, agressivité, inquiétude, peur intense liée à des stimulations du milieu, par exemple sirène, bruits de véhicules. Fermeture de la communication, manque de concentration, attitudes psychotiques, schizophrénie et attitudes autistiques.
- › Troubles du comportement chez les adolescents : vols, bagarre, alcoolisme, prostitution et suicide.

Un enfant ne quitte le centre que lorsqu'il est sorti du syndrome de stress post-traumatique, équipé pour affronter le contexte persistant de Gaza et capable de se projeter dans la vie.



Au centre Amani

Cela exige une mobilisation très forte de l'équipe et un travail tous azimuts :

- › Soins psychiques adaptés sous forme de psychothérapies associées,
- › Soins de type IMO (intégration par les mouvements oculaires) pour restaurer des fonctionnements du cerveau émotionnel,
- › Rééducations spécifiques pour relancer les capacités cognitives et le désir d'apprendre,
- › Travail collectif qui étaye les enfants et développe leur solidarité,
- › Travail d'écoute et de thérapie avec la famille,
- › Remobilisation globale de la structure familiale pour que renaisse une dynamique de vie.

Cela suppose aussi le dépassement de tabous, de réticences et amène une véritable transformation sociétale que le blocus freine. De même qu'un traumatisme peut influencer sur toute une famille, les soins donnés à un enfant font tache d'huile au sein de la famille et même de groupes familiaux larges.

En trois ans, plusieurs centaines d'enfants ont été aidés ainsi que leurs familles. Les mamans se réunissent et se font aider collectivement. Les papas ne sont pas loin et s'impliquent aussi dans ces changements dans la manière de voir les enfants et leurs besoins.

Nous voudrions augmenter encore le nombre d'enfants soignés et que ce modèle qui a fait ses preuves depuis trois ans essaime dans d'autres lieux de Gaza qui en ont autant besoin. Nous voudrions aussi développer un travail de fond pour que les infrastructures éducatives de Gaza participent à ce mouvement.

Remettre l'enfant sur un chemin de vie avec sa famille, c'est résister à la mort programmée tant des humains que de la société palestinienne avec toutes ses valeurs. Amani a besoin de nombreux partenaires pour poursuivre ce travail !

Dr Salim Arab, président de l'association Amani
Dr Jeanne Dinomais, cheffe du projet Amani-Gaza

Contacts : www.assoamani.com ; assoamani@gmail.com

LE COURAGE DES ENFANTS (OU « LE COURAGE DE L'OCCUPANT » ?)

Mercredi 10 mars. Dans les collines du sud d'Hébron des douzaines de soldats israéliens lourdement armés et masqués ont intercepté un groupe de dangereux terroristes palestiniens, jugez-en : Saqer Abu Humade, 8 ans; Omar Jaber Humadat 9 ans; Yasen Jebrael Humadat 7 ans; Zaid Jaber Humadat, 10 ans; Jaber Mohammad Abu Humade 11 ans. Les cinq enfants qui récoltaient des herbes et des légumes sauvages appelés « akoub » ont été arrêtés avec violence et brutalité par les forces armées israéliennes, accusés de vol par les colons de

Havat Ma'on, et embarqués sans ménagement pour interrogatoire. Bien que traumatisés les enfants ont refusé de faire les aveux que voulaient leur extorquer les militaires. Au printemps les Palestiniens de cette région pauvre ont coutume de récolter ces légumes et herbes sauvages qui sont très appréciés sur les marchés palestiniens.

Source : Haaretz

FL

FILASTINYAT LES JOURNALISTES PALESTINIENNES PRENNENT LEUR DESTIN EN MAIN

En Palestine, alors que les journalistes hommes disposent d'organisations professionnelles pour les représenter, il n'en va pas de même pour les femmes journalistes qui souvent peinent à obtenir du travail. Elles sont souvent *free-lance*, avec l'absence de sécurité que cela comporte. En 2005, à Gaza, l'une d'elles, Wafa Abdel Rahman crée l'association *Filastinyat* dont l'ambition est de changer l'image de la femme dans une société patriarcale et conservatrice, et aussi la place des femmes journalistes dans les médias. Faire en sorte qu'elles puissent vivre et faire vivre leurs familles de

leur travail. S'émanciper. L'association rassemble des journalistes aussi bien de Cisjordanie que de la bande de Gaza. Organisées en clubs, elles ont mis en place des formations, créé leur propre agence de presse interne *Nawa*, organisé des sessions de formation en visioconférence... Elles disposent de leur propre réseau et acquièrent peu à peu un public plus large dans les pays arabes et en Europe. *Filastinyat* est partenaire du CCFD-Terre Solidaire.

Source : CCFD-Terre Solidaire

FL

L'UN MEURT, L'AUTRE S'EN RÉJOUIT

En Palestine la pandémie explose, Israël jette ses surplus de vaccins. Début mars l'Organisation Mondiale de la Santé rapporte que les cas de contamination en Cisjordanie ont augmenté de 38 % et les décès de 61 %. Alors que les hôpitaux submergés ne parviennent plus à faire face à la pandémie, en l'absence de

vaccins, Israël préfère jeter ses surplus de vaccins plutôt que de faire face à ses obligations en tant que puissance occupante. Le Covid 19, une aubaine pour se débarrasser des Palestiniens?

Source : Middle East Eye

FL

LA PALESTINE EN QUELQUES CHIFFRES

2020 a été une année particulièrement difficile pour les Palestiniens. Les agressions israéliennes y ont été nombreuses et le plus souvent en augmentation. Sur l'ensemble de l'année, 27 Palestiniens, dont 7 mineurs, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes. Des observateurs de terrain ont pu documenter 248 agressions ou incidents des colons contre des Palestiniens.

1006 Palestiniens, dont 519 mineurs, et 22 personnes après des destructions punitives, se sont retrouvés sans abri; et donc de fait en déplacement forcé. 851 structures ont été démolies, ou saisies; dont 175 à Jérusalem-Est.

Après les attaques militaires, ce sont les absences de permis de construire qui en ont été le motif le plus courant. Parmi elles, 30 % étaient en zone C, c'est-à-dire totalement sous contrôle israélien. Pour les zones A et B, censées être totalement ou partiellement sous souveraineté palestinienne, 6 logements ont été détruits par l'occupant. Dans 47 % des cas, les démolitions l'ont été par leurs propriétaires eux-mêmes, afin d'éviter des amendes pour absence de permis de construire qui peuvent monter jusqu'à l'équivalent de 76 000 €.

Ces destructions ont touché également 73 infrastructures financées par l'Union européenne. En décembre 2020, on comptait 4 400 prisonniers politiques palestiniens dans les geôles israéliennes, dont 170 enfants et 41 femmes, ainsi que 8 députés élus au Conseil législatif palestinien. 380 prisonniers sont en « détention administrative », c'est-à-dire sans avoir été jugés, parfois même sans connaître la raison de leur incarcération ni avoir pu avoir accès à leur dossier.

Si la destruction de biens par une puissance occupante est interdite par l'art. 53 de la IV^e Convention de Genève, et que le Pacte International relatif aux droits civils et politiques – ratifié par Israël en 1991 – dont l'article 9 dispose que nul ne peut faire l'objet d'une détention administrative, force est de constater que le respect des droits humanitaires n'est pas à l'agenda des dirigeants israéliens. Dans l'impunité la plus totale.

Sources : B'Tselem, OCHA, Addameer

MS

COMMENT ISRAËL VOLE LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE PALESTINIEN, ET EN TIRE GLOIRE

Des fragments d'un parchemin biblique vieux de deux mille ans ont été mis au jour dans le désert de Judée, plus précisément dans une grotte en Cisjordanie, territoire occupé par Israël depuis 1967, a déclaré benoîtement l'AFP.

« Pour la première fois depuis soixante ans environ, des fouilles archéologiques ont révélé des morceaux d'un parchemin biblique », a annoncé l'Autorité israélienne des antiquités (AIA) dans un communiqué. Les morceaux du manuscrit, rédigé en grec, ont permis, selon les chercheurs israéliens, de reconstituer des passages des livres de Zacharie et de Nahum, issus du livre des douze petits prophètes de la Bible.

Ont également été découverts dans la grotte : des monnaies datant de l'occupation romaine, le squelette momifié d'une enfant qui serait vieux de 6 000 ans, un panier, le plus ancien découvert à ce jour, vieux de 10 500 ans.

Momie et panier attestent d'une présence humaine bien antérieure à celle des Hébreux arrivés au Proche-Orient dans le courant du deuxième millénaire avant notre ère. Découverts en Cisjordanie, territoire palestinien occupé, ces objets appartiennent à la Palestine.

Cela n'empêche pas le ministère israélien de la culture de déclarer qu'il s'agit d'une « découverte historique au niveau international », comme si les objets découverts appartenaient à Israël. Selon le quotidien gratuit de droite *Israël Hayom* ces fouilles ont été organisées dans le but d'éviter des pillages.

Mais comment appelle-t-on celui qui s'empare des biens d'autrui?

Jacques Fröchen, Françoise Leblon

Israël, État d'apartheid

Si le mot « apartheid » provient du régime politique basé sur la ségrégation raciale en vigueur en Afrique du Sud dans la première partie du xx^e siècle, il est repris et défini comme crime contre l'humanité par la Convention Internationale sur l'Élimination et la Répression de l'Apartheid en 1973 et par le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) en 1998 (entré en vigueur en 2002).

Brève chronologie

Si dès 1960 le mouvement national palestinien dénonce une discrimination systématique de la population arabe par l'État d'Israël, le mot « apartheid » ne sera utilisé par les Palestiniens que dans les années 1990.

En 2009 les organisations palestiniennes de défense des droits humains *Adalah* et *Al-Haq* participent à l'élaboration d'un rapport publié par des intellectuels palestiniens et sud-africains.

Parallèlement, le Tribunal Russell sur la Palestine dont les travaux se déroulent de 2009 à 2013 affirme dans ses conclusions que l'État israélien commet en Palestine le crime d'apartheid.

En juin 2020 l'organisation israélienne des droits humains *Yesh Din* publie un avis juridique qui établit que le crime d'apartheid est incontestablement commis en Cisjordanie.

Début janvier 2021 *B'Tselem*, l'ONG israélienne qui répertorie depuis 1989 les violences et les injustices subies par les Palestiniens sous occupation, publie un rapport. Ahmed Tibi, député palestinien d'Israël constate : « *Voilà que la plus prestigieuse organisation de défense des droits humains israélienne expose ce que nous dénonçons depuis si longtemps* »

(1) Créée en 1989, l'ONG répertorie les violences et les injustices subies par les Palestiniens sous occupation israélienne (RFI)

Face à l'apartheid et la contrainte, le choix de la désobéissance civile

Le 12 janvier l'ONG de défense des droits de l'humain B'Tselem publie un rapport dénonçant le régime d'apartheid israélien.

Le 17 janvier, le ministre de l'Éducation Yoav Galant donne l'ordre au directeur général du ministère d'interdire définitivement aux écoles l'accueil des représentants d'organisations « *qui traitent les soldats de l'armée israélienne avec mépris et qualifient Israël d'État d'apartheid* ». Les fonctionnaires du ministère transmettent cet ordre.

Une demande est faite au ministère pour connaître la base juridique sur laquelle sa décision est fondée. Le bureau du ministre de l'Éducation déclare qu'il réfléchit à la manière de répondre. En l'absence de réponse, le lycée *Hebrew Reali* situé à Haïfa décide de maintenir une conférence. Le 18 janvier 2021,

Que dit B'Tselem

Le rapport s'intitule « Une suprématie juive du Jourdain à la Méditerranée : c'est l'apartheid » L'ONG⁽¹⁾ y affirme qu'il n'y a pas d'un côté une démocratie Israël (la seule démocratie du Moyen Orient disent les sionistes) et de l'autre un territoire sous occupation temporaire :

Cette distinction « obscurcit le fait que l'ensemble de la zone située entre la mer Méditerranée et le Jourdain est organisé selon un unique principe : faire avancer et cimenter la suprématie d'un groupe – les juifs – sur un autre – les Palestiniens »

Amit Gilutz porte-parole de *B'Tselem* l'affirme : « *Durant ces dernières années, le régime israélien, n'a même plus essayé de dissimuler cette idéologie de suprématie juive. Le principe d'Israël "État nation du peuple juif" a été inscrit dans la loi. Israël œuvre à judaïser des pans entiers de territoires en confisquant les terres des Palestiniens. Et cela révèle les véritables intentions d'Israël, à savoir, garder le territoire palestinien et les Palestiniens sous son contrôle.* »

Si le rapport de *B'Tselem* confirme ce que les Palestiniens dénoncent depuis longtemps, les autorités israéliennes ont vivement réagi, renforçant l'interdiction faite à l'organisation d'intervenir désormais dans les écoles.

L'Union européenne et la France vont-elles enfin prendre en compte cette réalité et sanctionner l'État criminel d'Israël? ■

FL

la lettre par laquelle le ministre de l'Éducation, le major général Yoav Galant a tenté cette semaine de donner des ordres au système éducatif, il a affirmé être contre les « mensonges » et en faveur d'un Israël « juif et démocratique ».

Pourtant, Galant est clairement celui qui ment, car Israël n'est ni juif ni démocratique. La réalité ici est binationale, avec une parité démographique mais une suprématie juive – l'apartheid.

Si Galant est agressif, cela révèle bien ses intentions politiques de museler la parole d'une ONG. Mais peut-être faut-il observer cette situation commune à beaucoup d'entre nous ?.

Dans un sens, les gens qui disent qu'il n'y a rien de nouveau à décrire Israël comme un régime de suprématie juive entre le Jourdain et la mer Méditerranée ont raison. Il n'y a rien de nouveau, car la plupart d'entre nous savent la vérité et la connaissent depuis de nombreuses années. Certes, ce qui était connu était accompagné d'explications, d'excuses, d'agression et de répression. Néanmoins, intimement, nous le savions.

Nous le savons quand nous faisons une excursion d'un week-end qui traverse un village détruit sous une forêt du Fonds national juif, à ce que nous ne voyons pas au-delà du mur le long de la route 443 et à ce que nous voyons lorsque nous passons à côté d'un *checkpoint*. Nous le savons chaque fois que le député Ayman Odeh est interviewé à la télévision ; ou lorsque nous voyons l'un de ces panneaux rouges en Cisjordanie qui avertit les citoyens israéliens qu'il est illégal et dangereux pour eux d'entrer sur le territoire de l'Autorité palestinienne ; chaque fois qu'un Juif lance une pierre et qu'un Palestinien en jette une ; chaque fois qu'un drapeau israélien flotte sur une nouvelle maison à Silwan, à Jérusalem-Est.

Lorsque nous voyons une pelle excavatrice au journal télévisé du soir, nous connaissons le sujet dont il est question même si l'appareil est en sourdine. Nous le savons quand les politiciens juifs parlent de « menace démographique » et d'une majorité juive – et tous le font – alors même qu'un nouvel olivier est déraciné, une maison est encore rasée et un autre garçon de 16 ans est arrêté.

Je pourrais continuer et développer plus longtemps, mais à quoi cela pourrait-il servir ? Vous saviez exactement de quoi je parlais dès que j'ai commencé. Tout le monde le sait.

C'est effrayant de parler de ce que tout le monde sait. Il est moins effrayant de le réprimer, de continuer à prétendre que le problème est « là » – c'est-à-dire, là-bas dans les territoires, plus loin. Mais pas ici et pas maintenant.

Il est possible de continuer à prétendre qu'il n'y a pas de problème avec Israël, et qu'il y aura tout au plus (ou peut-être il y a déjà) un problème avec l'occupation – là-bas. Mais cette phrase est factuellement fautive.

Après tout, qui mène exactement « l'occupation » (là-bas) si ce n'est l'État (qui est ici) ? Vous, (les Israéliens), qui vivez ici : la dernière fois que vous êtes allés à la mer Morte ; pensiez-vous que vous étiez « là-bas » ? Les principes de là-bas et d'ici sont les mêmes : ici aussi, nous n'avons jamais cherché à « favoriser le

בְּיָדָם
בְּיָדָם
B'TSELEM
בְּיָדָם

développement du pays au profit de tous ses habitants » (comme la Déclaration d'indépendance le proclamait à tort en 1948). Au contraire, nous avons toujours considéré « le développement des colonies juives comme une valeur nationale » (comme dans la Loi fondamentale sur Israël en tant qu'État-nation du peuple juif, adoptée en 2018, qui a mis fin au mensonge).

Il est effrayant de réaliser que l'État unique que nous avons construit ici applique un régime d'apartheid. Pas dans le futur, pas si et quand, ni « au-delà des montagnes des ténèbres ». qui sont en fait des collines seule-

ment à 15 minutes.

Depuis combien d'années entendez-vous des avertissements pour l'avenir, sur la façon dont on est à la limite (il est deux minutes avant minuit) et qui sait ce qui se passera si une colonie particulière est construite, ou si un seul centimètre carré est officiellement annexé (seulement officiellement !), et si et si et si ! Toujours sous la forme d'une condamnation au conditionnel – la syntaxe de la répression.

Mais de nombreuses années ont passé et l'horloge ne s'est jamais arrêtée. Cette colonie n'a peut-être pas été construite, mais de nombreuses autres colonies l'ont été. Et peut-être qu'aucun centimètre carré supplémentaire n'a été officiellement annexé, mais notre contrôle total « là-bas » ne dépend pas vraiment de cela. Parce que l'annexion de fait, celle qui nous permet de créer de plus en plus de faits sur le terrain, s'est produite il y a longtemps.

Sans condamnation à venir et maintenant – la syntaxe de la réalité – la limite est franchie (l'heure n'est pas deux minutes avant minuit ; il est déjà minuit passé). Israël n'est pas un « État juif et démocratique » mais un État binational, antidémocratique, avec une parité démographique, mais un régime d'apartheid qui assure la suprématie de la moitié de la population, les Juifs, sur l'autre moitié, les Palestiniens.

Le professeur Eddie Glaude J^r, dans son livre *Begin Again*, a écrit : « *les fictions nous soutiennent au quotidien, ce qui signifie que nous les avons intégrées. Nous les considérons comme des vérités. Nous les faisons notre, nous les pensons* ». Il nomme « *mensonge, fiction, ou hypothèse narrative* » les éléments qui permettent aux blancs des États-Unis de ne pas comprendre le mensonge qui présente leur État comme une démocratie multiraciale, alors qu'en réalité les manifestations de la suprématie blanche à travers l'histoire des États-Unis sont nombreuses. »

Une version israélo-palestinienne de ce mensonge existe également ici. Pour beaucoup d'entre nous, ce sont les hypothèses narratives qui soutiennent notre mode de vie ici sont : – juif et démocratique, l'occupation est temporaire et une solution est possible dans le futur.

Nous pouvons continuer à nier ce mensonge, mais nous pouvons aussi arrêter. C'est certainement effrayant. Mais pour qu'une vie différente émerge ici, pour nous tous, c'est nécessaire. Et, cela très simplement, est la vérité. ■

Hagai El-Ad, directeur exécutif de B'Tselem

Les ONG dans la nasse

Les organisations de la société civile palestinienne se retrouvent sous le feu nourri d'attaques multiples et souvent concertées avec Israël de la part de l'Union européenne mais pas seulement.

Voici un an, la Belgique qui occupait alors la présidence tournante du Conseil de Sécurité, annulait l'invitation lancée à Brad Parker, un responsable de l'ONG *Defense for Children International Palestine* (DCIP) qui travaille pour le droit des enfants dans les Territoires occupés. Soupçonnée d'avoir compté dans ses rangs des membres affiliés au Front de libération de la Palestine (FPLP), elle est accusée par conséquent d'être « pro palestinienne », la litote de terroriste. Car le FPLP est inscrit sur la liste des organisations terroristes par l'Union européenne, les États-Unis et Israël.

Cet exemple n'est qu'une illustration parmi tant d'autres de l'application de la clause dite de « contre-terrorisme » que l'Union européenne a ajoutée à ces contrats de financement des ONG palestiniennes depuis 2017 ; l'article 1.5 bis de l'Annexe II portant sur les « conditions générales applicables aux subventions financées par l'UE pour des actions extérieures » leur demande de s'assurer qu'aucun des bénéficiaires de fonds européens, que ce soient « des sous-traitants, des personnes physiques, y compris des participants à des ateliers et/ou à des formations, [ou] des bénéficiaires d'aides financières via des tierces parties », ne figure dans les « listes des mesures restrictives de l'Union européenne ».

Une directive qui, même si ses promoteurs s'en défendent, vise à désigner les organisations de la société civile comme les chevaux de Troie de partis considérés comme des formations terroristes par l'Union (mais aussi par les États-Unis et Israël) que sont le Hamas, le Jihad islamique, le FPLP ou les Brigades des martyrs d'Al Aqsa, force armée du Fatah.

À travers cette directive, édictée au moment de la poussée annexionniste qui précédait l'annonce du plan Trump, l'Union européenne reprend à son compte la définition du terrorisme employée par Tel Aviv et se fait le relais de l'offensive contre le mouvement BDS lancée par Israël. Elle se rend ainsi complice d'une politique de criminalisation et de dépolitisation de la résistance palestinienne, sans parler de la dégradation du contexte socio-économique dans les territoires occupés que provoquera le tarissement des subsides européens.

En réaction à cette offensive, une organisation palestinienne de défense des droits de l'homme, BADIL, a lancé à la fin de 2019 une campagne nationale palestinienne pour le rejet d'un financement conditionnel. Les 135 ONG signataires de cet appel ont essayé, en vain, de faire reculer l'UE ; à Bruxelles, on se contente de traiter de « fausses informations » les éléments qui constituent sa complicité avec la politique d'apartheid de l'État d'Israël. Les effets sur le terrain ne se sont pas fait attendre : sans surprise, la clause européenne a provoqué une dissension au sein des organisations palestiniennes de la société civile, entre celles qui refusent désormais un financement européen, celles

qui les acceptent en disant que ce ne sont pas des mesures politiques et celles qui les signent.

Pour finir de consolider l'isolement grandissant des organisations palestiniennes de défense des droits de l'homme et le rétrécissement du champ de la société civile dans les territoires occupés, une nouvelle salve est venue de l'Autorité palestinienne même qui, en vue des élections législatives et présidentielle qu'elle s'est engagée à tenir, s'inquiète de la politisation des mouvements de la société civile. Un décret publié au journal officiel oblige les associations à présenter aux ministères concernés un « plan d'action annuel et un budget prévisionnel en accord avec le plan du ministère » de tutelle. En d'autres termes, les organisations non gouvernementales travailleront pour ledit ministère plutôt qu'en fonction de leur mission, de leurs objectifs ou de leurs programmes. Une pelletée de terre de plus sur ce « N » des ONG qui fait frémir les pouvoirs quels qu'ils soient. ■

Emmanuelle

À l'approche des élections en Palestine...

La question des conditionnalités de financement par l'UE des ONG palestiniennes par rapport aux organisations faisant l'objet de mesures restrictives, qui est de la compétence du groupe des conseillers pour les relations extérieures (RELEX) au Conseil de l'UE est cruciale.

On ne peut que relever l'absurdité de la décision prise en octobre 2001 de mettre des partis politiques palestiniens sur la liste des organisations faisant l'objet de mesures restrictives, alors même qu'ils avaient participé en 2006 à des élections supervisées et validées par l'Union européenne. La liste des personnes et entités faisant l'objet de ces mesures dans le cadre de « la lutte contre le terrorisme » est revue tous les six mois. Voir le dernier règlement d'exécution adopté le 30 juillet 2020.

Que le Hamas et le FPLP, deux organisations représentatives du peuple palestinien en particulier, figurent sur cette liste, discrédite les valeurs affichées de l'Union européenne. Les élections à venir ne seront-elles pas ainsi sabotées ? Nous avons vigoureusement soulevé ce point en décembre 2020 lors des Lobby Days de la CCEP auprès des représentantes française et belge de MaMa. Un point opaque, dont dépend pourtant l'avenir politique de la Palestine. Depuis, pas de nouvelles. Il est temps de modifier cette liste !

JF

Échos du CN des 27 et 28 mars

Encore un CN par visioconférence avec 46 participant-e-s. Frustrant certes, de ne pouvoir échanger en direct, mais nous avons pu travailler efficacement sur les nombreuses questions à l'ordre du jour.

Faisant le point sur la situation politique, Bertrand Heilbronn soulignait combien le peuple palestinien était en souffrance face à la flambée de la pandémie, notamment à Gaza, subissant l'apartheid vaccinal, la violence de l'occupation, les exactions des colons, les destructions de maisons, le blocus. Sans oublier l'aggravation des conditions de vie des réfugiés au Liban du fait de l'effondrement de l'économie.

Les Palestiniens sont bien seuls face à une Union européenne centrée sur la crise du Covid et une diplomatie des États-Unis, depuis l'élection de Biden, peut-être moins hostile, mais attentiste et davantage focalisée sur sa lutte pour l'hégémonie dans le monde.

Les élections israéliennes voient la victoire de l'extrême droite. Avec ou sans Netanyahu, c'est le camp annexionniste qui s'affirme. Suite de la division de la Liste unie, le vote pour le parti dissident Raam serait moins le signe d'un vote islamiste que l'expression d'une envie d'essayer autre chose contre la ségrégation et l'insécurité que subissent les Palestiniens d'Israël.

Côté palestinien, les élections semblent devoir se tenir dans un climat négatif du fait des conditions posées par l'Autorité palestinienne pour museler l'opposition et les arrestations massives pratiquées par Israël, contre les partisans du Hamas, du FPLP... Aucune alternative crédible d'opposition n'émerge, malgré une société civile qui bouillonne, notamment la jeunesse qui aspire au renouvellement politique.

L'espoir serait que soit élu un seul pouvoir central qui en finisse avec la division mortifère des Palestiniens. C'est un enjeu majeur pour la levée immédiate du blocus.

Pour soutenir le processus électoral, l'AFPS demandera l'implication de la France et de l'Union européenne afin que les élections soient protégées, que les résultats soient respectés et que les Palestiniens de Jérusalem puissent voter.

Au plan international, deux bonnes nouvelles : la décision de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête sur les crimes commis par Israël et l'importante résolution du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU (votée par 32 pays sur 47 membres, dont la France) qui appelle clairement Israël à se retirer du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, à mettre fin à la colonisation et au blocus, et à respecter ses obligations à l'égard de la population occupée en lui garantissant l'accès aux vaccins.

S'agissant de la CPI, attaquée par Israël et les États-Unis, la France, qui a une longue et constante tradition de soutien à la CPI, reste cette fois silencieuse. Nous devons agir pour qu'elle sorte de ce silence, qu'elle prenne publiquement position pour la défendre.

Notre campagne pour populariser les décisions de la CPI est essentielle pour convaincre qu'Israël est coupable de crimes qui ne peuvent rester dans l'impunité.

La violence de la réaction d'Israël et du lobby pro israélien en démontre l'importance.

Ce dernier est également à l'offensive pour faire pression sur les collectivités locales afin qu'elles adoptent la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Le vote de la ville de Paris en est l'indication. Il nous faut être offensifs sur cette question.

Puis le Conseil national a consacré un temps important de débat sur la campagne contre l'apartheid qui se déroulera du 1^{er} au 15 mai.

Anne Tuillon en a présenté l'argumentaire.

Au regard du droit international il apparaît qu'Israël a mis en place et maintient un système institutionnalisé de domination raciale et d'oppression systématique des Palestiniens qui fonctionne par la division géographique, juridique et politique du peuple palestinien, conduisant à sa fragmentation, au déni de son existence et de son droit à l'autodétermination. Il s'agira donc de démontrer que le régime israélien à l'égard du peuple palestinien est un régime d'apartheid ce qui, selon le statut de Rome, est un crime contre l'humanité. À travers une campagne de mobilisation populaire et de lobbying en direction de nos élus et autorités, nous demanderons à la France de reconnaître cet état de fait et d'intervenir auprès de l'ONU.

S'ensuit un débat animé sur les risques qu'en polarisant notre action sur les droits, on sous-estime la question de la colonisation ; est-ce que qualifier Israël « d'État d'apartheid » peut susciter de violentes réactions qui rétréciraient encore les soutiens à la cause des Palestiniens ?

La plupart des interventions soutiennent qu'au contraire, cette campagne, en rajoutant un cadre global de dénonciation, défragmente et donne un fil conducteur à nos différentes campagnes, chaque thème pouvant être décliné comme un élément de la politique d'apartheid.

Le CN approuve cette campagne (- 2 abstentions)

De nombreux autres points ont également été abordés par le CN : nos campagnes pour les prisonniers palestiniens, BDS, Gaza, les suites de l'arrêt de la CEDH. Deux tournées importantes sont prévues en juin et juillet : pendant la période du Tour de France avec des représentants du cyclisme palestinien ; une tournée « Gaza, balle au pied » avec le réalisateur de *Gaza story* et deux représentants de l'Association des footballeurs amputés de Gaza.

Les feuilles de route de huit Groupes de Travail ont été validées. Le CN a décidé de reporter le Congrès à l'automne si la situation sanitaire le permet ; l'université d'été se tiendra par une série de webinaires de fin avril à fin août. L'AFPS coanimera plusieurs ateliers à l'Université des Mouvements sociaux et des solidarités du 18 au 22 août, à Nantes ;

Autant d'informations que l'on pourra suivre sur notre site et sur la lettre hebdomadaire de l'AFPS.

Malgré les limitations dues au virus, l'AFPS ne manque ni d'ambition ni de détermination pour soutenir la résistance palestinienne et faire avancer le respect du droit.

Monique Étienne

La femme palestinienne : déterminée, digne et forte

Militante de l'AFPS Meurthe-et-Moselle Nord, j'ai participé en octobre 2019 à une mission en Palestine. À mon retour, lors de trois soirées de témoignage, organisées par mon groupe, j'ai souhaité mettre à l'honneur la femme palestinienne. Tout particulièrement deux rencontres ont marqué la femme, militante et mère que je suis.

Myassar

Keffieh sur la tête, jean, t-shirt et baskets, Myassar nous attendait devant chez elle : « Bienvenue parmi nous ». Malgré sa petite taille, plantée au milieu du groupe, elle se démarque par son large sourire et la force qui se dégage de sa personnalité.

Au premier regard, j'ai tout de suite su qu'elle était le genre de femme combative, que j'ai toujours secrètement rêvée de



Myassar

rencontrer. Un personnage avec qui on pouvait discuter des heures durant sans se lasser. Aux côtés de qui on pouvait tant apprendre et qui serait capable, en cas de résignation, de nous inspirer et de nous redonner la motivation nécessaire pour continuer à militer et lutter.

Une fois les présentations faites, Myassar nous invite donc à la suivre afin de rejoindre les oliveraies pour la cueillette, raison de notre présence dans le village d'As-Sawiya, à environ quinze minutes de Naplouse.

Au milieu des oliviers, Myassar nous explique avoir perdu sa maman quelques semaines auparavant. Extrêmement touchée mais toujours aussi souriante, pleine de vie et d'espoir, malgré l'épreuve qu'elle venait d'endurer.

À un certain moment de la journée, un colon qui faisait son

jogging s'approche de nous en nous « autorisant » à rester sur ces terres tel un grand seigneur. Sur ces mots, Myassar court dans sa direction avec détermination et rage en lui disant de dégager et ajoutant qu'elle se trouvait sur ses terres, celles de ses ancêtres. Ce fut pour moi émotionnellement fort et impressionnant car on se demande toujours, dans ces moments-là, comment nous aurions réagi et jusqu'où pourrions-nous aller pour protéger nos terres, protéger les nôtres... sans se faire gagner par la peur, par exemple.

L'image de cette grande dame se précisait au fur et à mesure de la journée. Une fois la cueillette terminée et arrivé le moment de se quitter, Myassar apprend que notre logement est payant. Pour elle, il était hors de question de payer quoi que ce soit alors qu'elle possédait un appartement dans lequel elle pouvait nous loger gratuitement. Une grande générosité qui coulait de source pour elle.

Arrivée chez elle, je découvre un endroit à la fois convivial, chaleureux et empreint d'une histoire et d'un vécu extrêmement riche en événements, émotions, souvenirs, comme si chaque objet racontait une histoire bien particulière. Sans le savoir, nous logions chez une figure du Front Populaire de Libération de la Palestine, dont la vie a été consacrée à son peuple.

Sahar

La deuxième rencontre féminine de mon séjour s'est faite au sein des locaux de l'association *Addameer*, association de défense des droits des prisonniers palestiniens. Alors que nous arrivons à Ramallah un vendredi, nous avons l'immense plaisir de rencontrer Sahar. Comme toutes les personnes rencontrées précédemment, elle nous accueille très chaleureusement... avec cette impression que les Palestiniens ont tous le même sourire et une sorte de don pour accueillir et mettre à l'aise.

Après quelques explications sur la situation des prisonniers palestiniens dans les geôles israéliennes et après avoir répondu à quelques-unes de nos questions, Sahar reçoit un appel téléphonique. Nous ne comprenons pas la discussion mais on sent bien à l'expression de son visage que quelque chose de très grave s'est passée. Après avoir raccroché, elle nous explique qu'elle était en ligne avec l'épouse de Samir Arbeed, prisonnier palestinien qui a été torturé durant un interrogatoire et à présent hospitalisé dans un état critique. Sahar nous apprend qu'un soldat israélien a « malencontreusement » déversé du gaz lacrymogène dans sa chambre.



Sahar

Alors qu'elle apparaît fortement touchée et éprouvée par cette terrible nouvelle, elle refuse d'interrompre la rencontre et tient à répondre à nos questions. Nous décidons de raccourcir l'échange pour la laisser rendre visite à Samir à l'hôpital et être aux côtés de son épouse.

En pensant à Sahar, je me demande comment elle trouve la force de continuer à militer et à se battre pour le droit des autres, malgré toutes les horreurs de la colonisation, les injustices dans les prisons, toutes les situations auxquelles elle a été confrontée telles que celle de Samir, sans baisser les bras. Nous ne pouvons être qu'admiratifs devant cette générosité, ce don de soi.

Classiquement, dans les conflits, les femmes sont considérées comme vulnérables, souvent placées au même rang que les enfants, devant être épargnées et protégées. En Palestine, les femmes sont partie intégrante de la lutte.

Les femmes palestiniennes sont les piliers de leur famille, de leur société et de la lutte de leur peuple. Par différents moyens, elles essaient de s'imposer au sein de la société pour défendre leurs droits civils, sociaux, politiques et économiques, malgré les difficultés qu'elles rencontrent à peser dans les différents processus de décision. Leur combat est d'autant plus difficile et complexe qu'elles doivent militer à la fois dans une société restée largement patriarcale, mais aussi une société dominée par la colonisation et l'apartheid au quotidien.

Si ces deux rencontres m'ont particulièrement marquée, j'ai été fascinée, durant toute la mission, ainsi qu'à mon retour, par tous ces témoignages sur l'engagement des femmes palestiniennes dans les grands moments de la lutte de leur peuple.

Durant la première *intifada*, des femmes étaient photographiées au premier rang des manifestations, parfois lançant des pierres face aux soldats lourdement armés et à leurs chars. La tête haute, toujours, elles faisaient face. Durant mon voyage, je les ai rencontrées. De tous les âges, de toutes les situations sociales. Leur point commun reste la détermination, la dignité et la force qui se dégageait de leur regard.

Luhar

Mon témoignage aurait pu s'arrêter là, mais il n'aurait pas été complet. Une troisième rencontre, bien différente, mérite aussi d'être retranscrite. Elle a eu lieu autour d'un café, sous un beau soleil sur un *rooftop*, au cœur de Tel-Aviv. C'est là que nous rencontrons Luhar, une jeune juive israélienne membre de l'association *Mesarvot* (« Refuser » en hébreu) qui accompagne, aide et soutient les lycéens qui refusent d'effectuer leur service militaire, les *refuzniks*.

Le service militaire en Israël est obligatoire pour les citoyens juifs (à l'exception des religieux ultraorthodoxes) : deux ans et demi pour les garçons et un an et demi pour les filles. Luhar nous explique les conséquences et les difficultés auxquelles font face ceux et celles qui refusent publiquement l'incorporation



Luhar

pour motif politique. Comme elle, ils sont mis au ban de la société et subissent une pression sociétale voire médiatique, très difficile à supporter.

Généralement, l'institution militaire tente de les diagnostiquer comme des radicaux ou des « fous ». Pour certains, c'est direction la case prison pour une durée de quelques semaines à plusieurs mois. Si refuser l'armée paraît être un acte « logique » en tant que militant de la cause palestinienne vivant en France, Luhar nous fait prendre conscience du courage et de la détermination qu'il faut avoir pour assumer un tel acte à la sortie de ses années lycée dans une société si militarisée. Faire face aux insultes publiques, être exclu d'une partie de sa société.

D'ailleurs, son témoignage montre aussi toute la diversité de ceux qui refusent, au-delà de la solidarité avec les Palestiniens, c'est pour contester le poids trop important de l'armée dans sa société que Luhar a fait ce choix. La critique de l'occupation vient après.

Myassar, Sahar, Luhar : elles ne se connaissent sans doute pas mais elles ont un point en commun, elles incarnent des lueurs d'espoirs et représentent des modèles de détermination pour nous toutes. C'est la leçon que j'ai retenue. En tant que femmes, il ne faut pas simplement être admiratives de leur résistance, mais il faut s'en inspirer. Comme elles, ne nous résignons jamais. ■

Farida Berbache

Les femmes en Palestine occupée

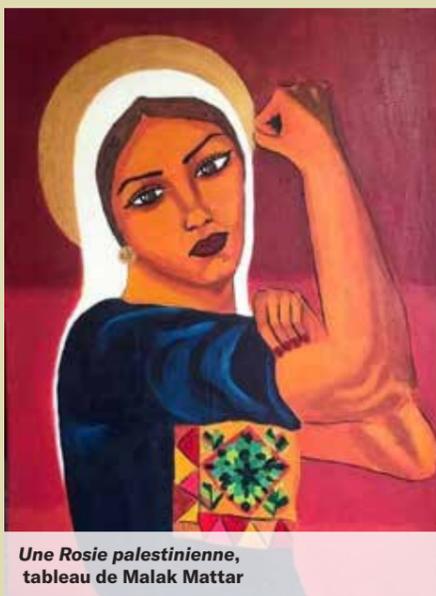
Au cours des dernières décennies, les revendications des femmes palestiniennes pour leurs droits ont mis en avant l'égalité entre les sexes, l'abolition de la discrimination genrée et le développement réel des droits de citoyenneté, conformément aux obligations des conventions sur les droits humains et les textes juridiques internationaux signés par la Palestine. Cependant les femmes souffrent toujours de marginalisation, de discrimination et d'exclusion en raison d'autres lois, des normes sociales et des politiques d'exclusion.

Comme partout les souffrances qui en découlent ont été exacerbées par la propagation du Covid-19, dont les effets sont particulièrement néfastes sur le peuple palestinien en général, mettant en évidence la fragilité de la société, et sur les Palestiniennes en particulier.

Mais avant la pandémie, la première des conditions qui s'impose aux Palestiniennes et aux Palestiniens, c'est le régime d'apartheid sur la totalité d'Israël-Palestine. Celui-ci sert de cadre à la poursuite de la colonisation et de l'annexion, aux vols de terre et aux déplacements forcés. Tous ces actes sont contraires au Droit international, ou aux Droits Humains, s'ils ne sont pas clairement des crimes de guerre, ou contre l'humanité. Cela inclut une vie sous contrôle militaire, où la présence des soldats est érigée en principe, ainsi que la loi du plus fort toujours et partout.

Ainsi va la situation, telle qu'Israël la fait régner et que les États « amis » l'acceptent factuellement. S'ajoute à ce dramatique tableau la volonté stratégique de la puissance occupante de détruire la société palestinienne dans son ensemble. D'où des suites continues de harcèlements et d'emprisonnements. Mais elle cherche aussi à créer une situation de troubles dans la structure familiale : arrestations nocturnes, destructions de maisons, mise en difficulté du rôle parental et des éducateurs. Le gouvernement israélien sait que ce sociocide programmé passe en particulier par des atteintes aux femmes hors et dans les foyers palestiniens.

Ce contexte provoque l'asphyxie politique et paralyse les êtres, mais elle entraîne également des mécanismes de violences et de soumission du faible au fort, du dépendant au puissant, du démuné au riche. Et en Palestine comme ailleurs, les femmes se trouvent trop



Une Rosie palestinienne, tableau de Malak Mattar

souvent en bout de ces chaînes d'oppression... Les femmes palestiniennes vivent ainsi une triple oppression : celle de l'apartheid qui s'impose à toute la Palestine mandataire, celle de la situation politique interne que cela génère et celle liée à la condition culturelle et patriarcale, créée essentiellement par les hommes.

Dans ce cadre particulièrement grave et difficile, les femmes se battent aujourd'hui, comme elles se sont battues précédemment, des hommes à leurs côtés, pour le droit à l'égalité, à l'autodétermination de leur peuple, pour la liberté, la sécurité et la justice. Mais également, comme dans de nombreuses sociétés, elles doivent aussi se lever et combattre pour faire valoir leurs droits en tant que femmes ; rappelons que la France n'est pas exempte de discriminations et de différences de droits et traitements genrés : violences conjugales et extraconjugales, féminicides, viols ; différences de salaires, et encore déficits de représentation et d'accès à certains statuts professionnels, ou aux mandats électifs.

Si on ose ici parler des « femmes », sans vouloir les réduire à un stéréotype, donc sans jamais oublier leur individualité et toutes leurs spécificités, on peut essayer de comprendre la réalité quotidienne des Palestiniennes par ce qu'elles disent, l'analyse de rapports, ou l'étude de la législation, même si la réalité quotidienne ne se limite pas à la loi.

Le 1^{er} avril 2014 la Palestine a ratifié aux Nations unies la CEDAW (Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations envers les femmes). Cet accord international pour les femmes est un signe important, un espoir pour l'amélioration des droits des femmes, d'autant qu'il nécessite de nombreuses évolutions côté palestinien afin de répondre aux termes du traité. Les ministères des affaires étrangères et des droits des femmes (qui existe depuis 2003), les plus concernés par les orientations à prendre, travaillent sur la rédaction de rapports de situation, qui sont présentés régulièrement. Le rapport

initial date de 2015, le suivant de mars 2017. Sont également impliquées la Coalition nationale des femmes pour la mise en œuvre de la CEDAW, qui comprend l'Union générale des femmes palestiniennes (dépendant de l'OLP) et des institutions de défense des droits humains. Des liens existent aussi avec des femmes venues de la société civile, présentes dans les comités, qui se préoccupent plutôt de l'application de ces droits.

Le bilan de 2017 présenté par les ministères au CEDAW a reçu un certain nombre d'observations et de recommandations. Une des difficultés majeures semble être l'harmonisation du droit de la famille en Palestine avec les lois internationales pour respecter les termes de la Convention. Mais les lois ne sont pas suffisantes – lorsqu'elles existent – pour changer les mentalités. La conviction doit être inébranlable pour que les changements soient réels sur le terrain ! Et si un comité national a été créé pour tenter d'ajuster le droit de la famille (mariage, divorce, héritage, droit de garde des enfants), ou d'avancer sur le dispositif pénal, l'héritage culturel et le pouvoir religieux freinent les évolutions : le mariage civil n'existe pas, l'homosexualité est un crime, l'avortement toujours illégal est un sujet tabou et cetera.

En effet, bien que la Loi fondamentale palestinienne affirme le principe de l'égalité des droits entre les sexes, et malgré l'adhésion de la Palestine à de nombreuses conventions et pactes internationaux, le plus grand défi reste l'intégration de ces accords aux lois locales, ainsi qu'à la prochaine constitution palestinienne, d'autant plus que l'accord CEDAW n'a toujours pas été publié dans le Journal officiel palestinien. Il y a en Palestine un conflit stratégique entre la nécessité d'évolution du corpus législatif et réglementaire, la nécessité d'avoir d'un conseil législatif à même de valider de nouvelles lois, et l'urgence d'une situation qui relègue bien trop souvent la discrimination envers les femmes hors de l'agenda officiel. Et si une réflexion est en cours sur le cadre et les valeurs d'une Constitution, qui dirait la



Équilibre... « fille, femme forte, épouse, mère, chef de famille »

hiérarchie des normes, l'application des traités internationaux et la législation intérieure, il faut au préalable la création d'un État apte à en faire la déclaration.

Ainsi, les collectifs de femmes déplorent le manque de mesures concrètes, de politiques et d'actions pour changer une « culture » fondée sur la discrimination et une vision infériorisante des femmes, obstacle majeur à l'avancement du statut des femmes palestiniennes.

De fait, selon nombre d'entre elles, la réalité pour les Palestiniennes n'est pas satisfaisante. Et malgré la création en 2019 d'un comité entre les ministères de la Femme et de l'Éducation et la société civile, chargé d'étudier les programmes du point de vue de l'égalité des sexes, les conceptions discriminatoires à leur égard se retrouvent toujours dans les programmes scolaires, où les images et les cours trahissent le manque d'adhésion aux principes d'égalité des sexes.

La violence à l'égard des femmes ne se limite pas au foyer. Elle est présente dans la rue et sur le lieu de travail. Les mesures de protection sociale sont insuffisantes malgré des avancées dues au mouvement féministe, notamment la modification du Code pénal, en particulier la suppression de toutes les justifications de féminicide (une vingtaine par an, en augmentation), ainsi que l'abolition de l'article qui encourageait les victimes de viol à épouser leur violeur, ou la loi sur le statut personnel, qui a porté l'âge du mariage pour les hommes, comme pour les femmes, à un minimum de 18 ans depuis 2020, alors que 33 % des contrats de mariage enregistrés dans les tribunaux religieux concernaient des filles mineures (Cisjordanie).

La plupart des résultats obtenus ont été présentés au Conseil des ministres en 2020 et approuvés en première lecture. Mais ils attendent encore d'être ratifiés sous leur forme définitive. Le retard est-il dû au contexte de la crise sanitaire ? Ou à une absence de volonté politique, les responsables préférant se plier aux forces fondamentalistes et conservatrices, comme semble le croire les militantes ?

Dans la population active, si les lois du travail sont en cours de modification, la participation des Palestiniennes est faible et n'a pas dépassé 18 % en 2019. Leur salaire journalier moyen est nettement plus faible que celui des hommes⁽¹⁾ : 92 NIS (Nouveau Shekel Israélien), contre 129 NIS.

L'écart entre le chômage des femmes et des hommes se creuse. D'après le Bureau Central de Statistique palestinien, ce taux était de 26 % mi-2019 (15 % en Cisjordanie), mais de 44 % chez les femmes et 22 % pour les hommes.

Cette situation explique qu'une enquête sur la pauvreté faite en 2018 ait montré que les femmes et les enfants sont considérés comme faisant partie des segments les plus pauvres parmi les pauvres. Le pourcentage de femmes chefs de famille en Palestine y était de 11 % (12 % en Cisjordanie et 9 % dans la bande de Gaza), à comparer à 8,8 % en 2007.

Pour ce qui est de la vie publique et politique, la participation des femmes reste inférieure à celle des hommes. Dans ce domaine le statut des femmes semble stagner. Pourtant, la revendication d'une participation paritaire des femmes à la vie politique est inscrite dans la déclaration d'Indépendance de 1988, dans la Loi fondamentale de l'État de Palestine, dans la Charte des Droits de la Femme Palestinienne de 2008, >>> 17

La jeunesse palestinienne a soif de démocratie

Franco-palestinienne et résidente à Ramallah, Inès Abdel Razek est directrice du plaidoyer pour le Palestine Institute for Public Diplomacy, une ONG indépendante, et membre active du « laboratoire d'idées » al-Shabaka. Elle fait partie de cette nouvelle génération tournée vers l'avenir et déterminée à refonder le mouvement national.



Inès Abdel Razek

Qu'est-ce qui motive votre engagement ?

Inès Abdel Razek : Une conviction : la défense de la justice et la libération du peuple palestinien passeront par une mobilisation citoyenne forte. J'ai fait le choix de travailler au sein de la société civile car l'espace d'innovation, de pensée politique, de liberté d'action y est beaucoup plus important qu'au sein des structures officielles palestiniennes, verrouillées de l'intérieur et limitées par les contraintes du cadre imposé par les accords d'Oslo.

Que signifie être une jeune femme palestinienne engagée aujourd'hui ?

I. A. R. : C'est le double défi de lutter au sein d'une société patriarcale dans un environnement colonial. Aucune femme ne dirige un parti politique palestinien ni ne siège à un poste important d'une instance politique. Dans les années 1970-1980, le mouvement national palestinien comptait de nombreuses organisations de femmes influentes, très actives durant la première Intifada notamment. Peu ont survécu au processus d'Oslo puis à la seconde *intifada*. La stratégie de la « paix économique » et la construction de l'Autorité palestinienne – sans la souveraineté d'un État – promue par les bailleurs internationaux a mené à une dépolitisation de la société civile.

Pour les femmes en particulier, cela s'est par exemple traduit par la promotion et le développement de coopératives autour de la broderie et

de l'artisanat. Ces projets sont économiquement importants mais ne visent pas à l'émancipation politique ou sociale des femmes. Résultat : les forces militantes se sont éparpillées en différentes ONG professionnelles qui gèrent des projets sans lien avec l'émancipation politique et la fin de l'occupation. Les militants aujourd'hui savent pertinemment qu'entrer dans la sphère politique les amènera à subir des pressions très fortes, à voir leurs locaux fouillés, à ne pas avoir de financement, à des arrestations arbitraires.

Les femmes, notamment celles des couches sociales privilégiées, peuvent accéder à des positions dans le secteur privé : la direction des grandes entreprises, les médias... Les femmes palestiniennes représentent 65 % des diplômés à l'université, mais représentent moins de 30 % des actifs/actives sur le marché du travail. Cela ne veut pas dire que le féminisme palestinien n'existe plus, il connaît au contraire un renouveau. Un exemple actuel intéressant est le mouvement *Tal3at*, actif en Cisjordanie et auprès des Palestiniennes de 48, notamment à Haïfa et Jaffa. Elles prônent la création d'un front alliant décolonisation et émancipation des femmes, considérant que les deux vont de pair.

Si le jeu politique palestinien est « verrouillé », il semble y avoir un réel bouillonnement au sein de la jeunesse depuis l'annonce d'élections dans les Territoires occupés. Comment l'expliquez-vous ?

Commençons par distinguer l'élan politique représenté par le projet annoncé d'élections avec ces élections précisément qui ne permettront pas réellement un renouvellement démocratique. Tout est préparé pour que les forces existantes et la direction palestinienne actuelle puissent se maintenir et ne pas être trop bousculées par les votes. De plus, c'est Israël en tant qu'occupant qui a le pouvoir, donc la démocratie sous occupation reste un oxymore. Par ailleurs, entre l'annonce et la tenue des élections doivent s'écouler quatre mois. Après tant d'années de vide politique et de répression, comment peut-on imaginer sérieusement la construction de force politique représentant les aspirations de la population ?

Sauf que la jeunesse palestinienne a soif de démocratie et d'engagement, d'une représentation nationale palestinienne qui ne soit pas basée sur le clientélisme et le maintien du statu quo. La société est frustrée de ne pas pouvoir exprimer politiquement ses choix. Entre l'occupation israélienne et l'autocratisation de l'Autorité palestinienne, il y a peu d'espace pour s'engager. Le moment actuel représente une opportunité pour pouvoir donner son avis, favorisant l'ouverture de lieux d'échanges et de débats, souvent clandestinement ou de manière prudente. Mais c'est un défi pour la jeunesse palestinienne : défendre son

espace démocratique. Régulièrement, des jeunes sont arrêtés pour avoir critiqué l'Autorité palestinienne sur les réseaux sociaux.

L'engagement est aussi une question de classe sociale. La « paix économique » promue par Oslo a profité à certains tout en mettant de côté une part significative de la population palestinienne qui est marginalisée que ce soit dans les camps de réfugiés ou les travailleurs obligés de postuler pour aller travailler dans les colonies ou en Israël. Cette discrimination économique va de pair avec l'exclusion politique. Prenez la loi

électorale : pour être candidat à la députation ou à la présidence il faut avoir 28 ans et un budget minimal de 10 000 \$ pour financer le dépôt d'une liste. Combien de Palestiniens disposent d'une telle somme ? Toute cette colère, cette frustration, a soif de reconquête politique et démocratique pour s'exprimer, mais cela ne peut pas se faire en quelques semaines.

Propos recueillis par Thomas Vescovi

15 >>> ainsi que dans les Conventions Internationales que la Palestine a signées, en particulier la CEDAW et la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies sur le Droit des femmes, la paix et la sécurité. Leur représentation est toujours faible malgré la volonté du Conseil central en 2015 et de l'Assemblée nationale en 2018, qui ont décidé d'augmenter le quota de participation des femmes à 30 % à tous les niveaux de prise de décisions.

Il est vrai que les limitations et les contraintes imposées par les accords d'Oslo réduisent la capacité de l'Autorité palestinienne à définir une citoyenneté palestinienne. Mais comme le font remarquer certaines femmes, tout n'est pas à imputer à la responsabilité israélienne quand il y a aussi un manque de volonté politique du pouvoir palestinien, des divisions internes et la montée du fondamentalisme.

Exemple de la marginalisation des femmes par les partis politiques, lors des dernières élections locales qui ont eu lieu en 2017 : elles n'ont pas participé aux négociations de la formation des listes dans la plupart des partis, qui n'ont alors pas respecté le quota de 30 %. À noter que les camps de réfugiés ne participent pas aux élections locales et n'y sont pas représentés. La plupart sont administrés par des comités, sans aucune représentation féminine, ces structures n'étant pas soumises au système de quota. Et pour les élections annoncées en 2021, le taux de femmes sur les listes électorales est fixé à 25-26 % seulement ! Comme souvent, la politique se fait dans des structures déjà contrôlées par des hommes et cette activité nécessite une disponibilité parfois peu compatible avec les responsabilités familiales des femmes. Le fait que celles-ci ne possèdent pas, et n'ont pas accès aux ressources productives, limite aussi la portée de leur travail en politique.

Dernièrement, les Palestiniennes ont été la cible de campagnes menées par des groupes et des forces sociales fondamentalistes et conservatrices qui visent à saper leurs droits et à les dissuader de continuer leur combat. Ces attaques se sont intensifiées en 2020. Certains politiciens utilisant la religion, les coutumes et les traditions comme des arguments pour contester la lutte menée depuis des décennies par les femmes pour et au sein du mouvement national. Des manifestations et des menaces directes à l'encontre de cadres et d'institutions de femmes appellent au retrait de l'adhésion de la Palestine de certains accords.

Cependant, à la suite du travail du mouvement féministe, une réunion a été organisée en octobre 2020, à laquelle ont participé des factions politiques nationales, des institutions de défense des droits humains et des institutions féministes, ainsi que

des personnalités politiques, sociétales et religieuses. Les questions abordées lors de cette réunion ont démontré la volonté politique de la coalition des droits des femmes de continuer à défendre malgré tout les questions les concernant. La ERADA (Coalition des femmes pour la justice et l'égalité) était présente et a obtenu un certain nombre de résultats dont l'approbation du relèvement de l'âge du mariage pour les deux sexes à 18 ans (déjà mentionné) et une série de décisions relatives au droit des femmes sur la « gestion » de leurs enfants mineurs.

À l'occasion du 8 mars, les militantes ont exigé que le gouvernement palestinien assume ses responsabilités, malgré l'occupation, par une réforme du système de lois pour remplir les obligations de la CEDAW, y compris sa publication dans le Journal officiel palestinien afin de les rendre contraignantes. Elles attendent l'application et l'harmonisation de la législation nationale et des différentes structures administratives conformément aux préconisations.

L'action des organisations pour les droits des femmes se poursuit en application du principe général que les droits des femmes sont des droits humains et que les questions relatives aux femmes dans le cas palestinien doivent être considérées comme des questions politiques et sociales et donc que les progrès pour la société palestinienne sur le plan national, social et économique ne pourront être atteints qu'avec la participation active des femmes à égalité dans tous les domaines. Ce qui inclut de remédier aux différences de droit entre la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem, et d'améliorer ainsi les réponses aux besoins des femmes, entravés par la fragmentation géographique.

Dans ce sens, le mouvement féministe peut être salué comme un modèle au-delà même de la Palestine, car il s'inscrit dans le travail pour l'émancipation des femmes, mais aussi la transformation fondamentale d'une société et contribue pleinement au mouvement de libération nationale aux côtés de tous les Palestiniens pour se libérer de l'occupation israélienne et de ses politiques régressives. Est-il possible d'espérer que les élections futures faciliteront le consensus sur un programme national avec la participation de tous acteurs politiques et de la société civile, en particulier les femmes et les jeunes ? ■

MS

Sources : rapports de l'État de Palestine CEDAW / Document du PWWSO pour le 8 mars 2021/

(1) 1 NIS = 0,26 euro (29 mars 2021)

La coopérative Al Ibda'a

pour la transformation de produits agricoles – Deir Ballaut

Le village de Deir Ballaut est à 15 km à l'ouest de la ville de Salfet (nord de Jérusalem), sa population est d'environ 4 500 personnes. Un village très connu pour sa production agricole, essentiellement le maraîchage, l'huile d'olive et le blé grâce à sa plaine située devant le village (environ 300 hectares).

Depuis

la guerre des Six Jours en 1967, Deir Ballaut est sous occupation israélienne. Après les accords de 1995, 5,2 % des terres du

l'activité agricole en plaine et de continuer à cultiver les maraîchages et d'autres productions agricoles.

Au cours des années 2004 à 2016, les femmes ont commencé à avoir du mal à fournir des intrants de production et à vendre les récoltes en raison de l'éloignement du village des centres-villes (Ramallah et Naplouse).

Elles ont fait un pas décisif aux alentours de 2004 afin de résoudre ce problème de commercialisation des produits qu'elles ne pouvaient pas vendre en raison de la fermeture du village et des routes par l'occupation israélienne, elles ont commencé à les transformer sous forme de conserves qu'elles pouvaient ensuite commercialiser à tout moment de l'année, tels que le concombre arménien mariné, le jus de tomate, du thym séché et des herbes médicinales... etc. Elles ont continué à travailler de façon solidaire, elles achetaient leurs intrants de productions de façon groupée, travaillaient la terre collectivement et en s'entraïdant, et transformaient les produits agricoles.

Au début de l'année 2015, elles ont décidé de s'organiser de façon formelle. Elles ont commencé les procédures pour enregistrer une coopérative, afin de pouvoir exercer leurs activités agricoles plus facilement et davantage.

En 2016, la coopérative a été enregistrée officiellement par l'Autorité Palestinienne. Le nombre de femmes membres est arrivé à 38 agricultrices. Elles ont choisi le nom de « La coopérative Al Ibda'a pour la transformation de produits agricoles ». Le mot *Ibda'a* en arabe peut se traduire par « la créativité ». C'est un nom qui leur convient fortement...

Les femmes n'ont reçu que le soutien d'une ONG locale pour cette démarche d'enregistrement de leur coopérative.

Vers 2017, certaines associations comme l'ACAD, le PARC et l'ESDC⁽¹⁾ ont aidé la coopérative de femmes à développer d'autres projets. Ainsi la coopérative a reçu des équipements pour aider à améliorer la transformation de leurs produits agricoles et leur conservation, par exemple pour fabriquer le *maftool*, le couscous Palestinien.

En 2018, elles ont développé une ferme de volailles pour la viande. Mais la vente de leurs produits reste faible et souffre de la concurrence du marché local. Alors, elles ont décidé de changer leur méthode pour cultiver la terre. Et elles ont adopté des techniques écologiques.



Dans les champs de la cooperative

Ainsi, elles ont contacté des entreprises alimentaires dans les pays arabes, ce qui leur a permis de réussir à exporter du *maftool*, du *zaatar*, des cornichons, de la sauce piment... etc.

Sept femmes ont quitté la coopérative en raison de leur âge ou de leurs problèmes de santé. Cela a été une opportunité pour que sept hommes puissent rejoindre la coopérative.

En 2019, les femmes ont décidé d'adopter totalement les techniques de l'agroécologie, et elles ont commencé à mobiliser les autres producteurs agricoles dans le village pour qu'ils adoptent la même technique d'agroécologie sur leur terre. La coopérative a cultivé 1 hectare de terre comme ferme de référence, en utilisant les techniques biologiques, cette terre est destinée aux autres femmes dans le village pour leur apprendre ces techniques et pour les encourager à changer leurs habitudes.

La coopérative envisage de déclarer dans quelques années le village de Deir Ballaut comme un village écologique

Les femmes travaillent en ce moment sur un projet de tourisme solidaire, elles sont en train de concevoir et développer une randonnée dans leur village. Un parcours de 13 km qui commence à l'entrée du village, avec l'offre d'un petit-déjeuner traditionnel préparé par les femmes sur le trajet qui traverse la plaine en visitant les champs et les fermes écologiques, pour apprendre les méthodes de culture, regarder les femmes travailler les terres, et ensuite marcher dans la vallée qui entoure le village, et retour avec la traversée du village. À la fin de la randonnée, il sera possible de manger un plat palestinien préparé par les femmes de la coopérative, et d'acheter les produits de la coopérative et les autres productions villageoises.

Leur objectif est de créer des emplois pour les jeunes filles et les jeunes hommes qui ont terminé leurs études et qui ne trouvent pas du travail du fait du manque d'offres d'emploi en Palestine, situation qui est liée à la crise économique que traverse la Palestine depuis 2002 (depuis la deuxième *intifada*).

Elles sont en train de former un groupe de jeunes pour s'occuper du tourisme local dans le village et aussi commercialiser les produits de la coopérative dans les marchés locaux en Palestine. Certaines jeunes filles vont devenir membres de la coopérative, et certaines vont travailler dans l'atelier de transformation.

C'est un rêve pour les femmes de la coopérative ; les sept hommes les soutiennent, mais la décision finale leur appartient. Elles travaillent d'un côté pour aider les habitants de leur village à faire face à la situation économique difficile, et de l'autre côté à renforcer leur résilience sur leur terre qui est ciblée par la colonisation Israélienne.

Elles ont développé une coopération solide avec le groupe d'oléiculteurs bio dans le village afin de pouvoir commercialiser ensemble les produits dans des marchés équitables solidaires.

Une femme membre de la coopérative ainsi qu'une autre femme du village sont devenues membres actives du Concile villageois depuis les dernières élections locales en 2016, elles y sont actives et représentent les femmes dans le village.

Les femmes ont pris leur place dans la société grâce à cette initiative collective écologique, elles aident leurs familles financièrement, même si ce qu'elles gagnent par leur travail à la coopérative n'est pas grand-chose, mais elles sont contentes et satisfaites de leur aventure. Elles reçoivent les soutiens de leurs familles et du village entier. Elles ont participé à différentes formations (agricole, droit de l'Homme, droit des femmes, travail collectif et coopératif, protection environnementale... etc.) soit dans le village, soit ailleurs à Ramallah ou dans d'autres villes ou villages palestiniens. Elles ont créé des liens d'échanges avec d'autres coopératives et différents groupes de femmes, pour échanger leurs produits, et ainsi partager leurs savoir-faire et leurs compétences.

*Propos recueillis par Issa E
auprès des femmes de la coopérative*



Le village de Deir Ballaut

village ont été classées en zone B, les 94,8 % restants en zone C. Israël a confisqué 171 donums de terres pour les colonies israéliennes de Peduel et Alei Zahav.

À partir de 1996, beaucoup de jeunes hommes et de jeunes femmes qui ont fait des études sont allés travailler à Ramallah ou à Naplouse grâce à l'offre d'emploi dans ces deux grandes villes, ils et elles font l'aller-retour quotidiennement entre le village et leur lieu de travail.

La plaine agricole fertile a commencé à être abandonnée. Mais grâce aux femmes qui vivent toujours dans le village ce mouvement a été arrêté. Elles ont pris l'initiative de poursuivre

(1) ACAD : association de coopération entre acteurs du développement), PARC : comité d'aide au agriculteurs palestiniens, ESDC : centre de développement économique et social

Les femmes palestiniennes confrontées à la violence de l'occupation

Najet, réfugiée de 1948 habite le camp de Jénine avec sa famille. Elle enseigne la biologie dans une école du village de Kofr kud, près de Burqin à 7 km. Comme bénévole, elle est une des responsables du Centre des femmes du camp. Elle nous parle du Centre, de la vie des hommes et des femmes réfugiés.

I Tout d'abord, peux-tu nous parler du Centre des femmes ?

N. : Le Centre a été créé en 1999 par un groupe de femmes qui se réunissait dans une maison privée. L'objectif était de renforcer la capacité de la femme palestinienne réfugiée. Dans chaque camp il y a un Comité populaire, un Centre de femmes, un Centre pour les handicapés et un Centre sportif et culturel, c'est la base. Plus tard, le Centre s'est installé dans un local de l'UNRWA. Bombardé en 2002 pendant l'attaque par l'armée israélienne, le local a été reconstruit par le Croissant Rouge des Émirats.

Actuellement, dans un bâtiment de 3 étages, on propose aux femmes des formations en broderie, couture, sculpture et coiffure. Les femmes qui sont passées par cette formation peuvent ensuite mettre en place un petit atelier chez elles. Des ateliers sont également organisés pour le soutien psychologique de la femme, l'éducation des enfants et le droit des femmes avec des avocats. Une trentaine d'enfants en difficulté psychologique sont accueillis pendant le temps périscolaire et chaque année, un camp d'été est organisé. Ces activités sont soutenues par l'AFPS.

I La femme palestinienne est directement confrontée à la violence de l'occupation.

N. : Oui c'est sûr quand les soldats entrent dans le camp ou dans les villages, comme ça se passe chaque semaine, la femme palestinienne subit une grande pression. Si par exemple le mari ou ses enfants sont en prison, elle devient la seule responsable de la famille.

Les femmes ont une responsabilité particulière car c'est sur elles que repose, souvent seules, l'éducation des enfants, l'entretien de la maison et la recherche de ressources financières. Avec les années, la femme ou la mère devient plus forte. En effet, emprisonnés, blessés et handicapés, au chômage ou travaillant en Israël, beaucoup d'hommes sont absents. Par ailleurs, après l'attaque de 2002, les hommes de moins de 20 ou 30 ans célibataires sont « punis » par Israël qui leur refuse un permis de travail dans le territoire de 48 tout proche. Quelques femmes peuvent trouver du travail, avec ou sans permis, dans les régions du 48, mais moins qu'avant. À la différence des villages alentour ou même de la ville de Jénine, nous n'avons pas dans le camp de terrain pour aménager un potager ou une basse-cour : comment avoir un minimum de revenu ? Certaines femmes arrivent à s'embaucher dans le maraîchage, d'autres vont développer des petites productions artisanales (broderies, savons) ou encore un salon de coiffure à domicile, valorisant ainsi les formations reçues au Centre.

I Constates-tu des différences entre les habitants du camp et les autres Palestiniens ?

N. : Il y a quelques années, il y avait une petite discrimination entre les gens du camp et ceux de la ville ou des villages, mais elle est en train de se réduire car il y a plus de brassage de population. Le camp est adossé à la ville et il n'y a pas de frontière : les habitants du camp font parfois leurs courses en ville et les habitants de la ville viennent au centre pour handicapés ou consulter un médecin dans le camp. On dénombre 18 000 réfugiés dans le camp, mais il y a au total 35 000 à 40 000 réfugiés dans le gouvernorat. Les femmes du village se marient avec des hommes du camp et inversement.

I Que peux-tu dire de l'éducation des jeunes dans le camp ?

N. : L'éducation est assurée par l'UNRWA jusqu'à la 9^e année (14-15 ans) mais les moyens sont insuffisants et les classes trop chargées. Pour le lycée, il faut aller en ville et pour l'université c'est Naplouse ou l'université américaine de Jénine qui est très prisée, mais très chère. Par exemple les Palestiniens du 48 viennent faire leurs études à l'Université américaine de Jénine alors que la plupart de nos enfants ne peuvent y aller faute de moyens financiers suffisants. Les filles réussissent très bien leur scolarité, souvent mieux que les garçons mais leur accès à l'Université est plus difficile parce que les familles qui ont plusieurs enfants vont donner la priorité aux garçons. Les familles sont souvent nombreuses et il est difficile de payer des études à plusieurs enfants. Par exemple, j'ai une amie qui a dû vendre une partie de ses terres dans le village pour payer les études de ses enfants, mais nous, on n'a pas cette possibilité. Quand on a un bout de terre c'est une sécurité. Comme les études techniques, scientifiques ou médicales coûtent plus cher, on va réserver ces filières aux garçons et orienter les filles vers les formations littéraires ou le droit, dont les débouchés sont moindres. Mais dans tous les cas les réfugié(e)s diplômé(e)s ont plus de mal à trouver un travail c'est une forme de discrimination : pourquoi nos enfants ne peuvent-ils trouver du travail après 4 ans d'études ? Ils ne bénéficient pas des réseaux, voire du « piston » que les autres peuvent faire jouer. Avec le Comité populaire, nous avions le projet de recenser tous les jeunes diplômés du camp et rechercher des employeurs à qui proposer nos compétences multiples. Nous voulions profiter de l'autorité du Comité populaire pour recommander ces jeunes aux employeurs. Nous voulions aussi les aider à obtenir des bourses. Mais c'était à la fin de notre mandat ; l'équipe du Comité a changé et ce projet n'a pas abouti.

I Tu étais donc élue au Comité populaire, y a-t-il toujours des femmes dans cette institution ?

N. : J'ai été élue au Comité populaire pendant deux ans, nous étions deux femmes sur 15 membres. La liste à laquelle j'appartenais n'a pas été réélue. Aujourd'hui il y a toujours deux femmes, mais ce n'est pas suffisant. Avec plusieurs associations, nous avons fait des ateliers de discussion pour augmenter le nombre de femmes dans le Comité : il y a beaucoup de femmes investies dans des associations qui auraient tout à fait la capacité de siéger au Comité. Nous revendiquons aussi un fonctionnement plus démocratique des élections au Comité. Actuellement, tout le monde dans le camp ne peut pas voter : le collège électoral, composé de 400 à 500 personnes regroupe les principaux responsables des organisations associatives ou politiques du camp. Nous voulons que tous les habitants du camp puissent voter, il y a beaucoup de demandes en ce sens. Mais les règles sont établies par le Département des réfugiés de l'OLP, surtout des hommes et ça n'avance pas, c'est difficile de les faire bouger. D'autre part, le poids des grandes familles du camp est très fort. Ce n'est pas forcément qu'elles défendent leurs intérêts, mais elles tiennent à leur représentation, source de prestige. Nous voudrions faire entrer des représentant-e-s de la jeunesse éduquée et plus de femmes qui portent leurs problèmes. Les élections des députés se préparent pour le début de l'été et il y aura plusieurs listes. Les candidats commencent à faire le tour des associations et ils viennent au Centre présenter leur programme. Cela veut dire qu'ils savent que les femmes réfugiées représentent une force avec laquelle il faut compter.

I La tradition est-elle un obstacle à la liberté des femmes ?

N. : Même si le poids des traditions existe encore, les choses sont en train de changer. Il reste des familles traditionnelles qui se réfugient derrière une certaine interprétation de l'Islam pour imposer aux filles de ne pas sortir seules, refuser la mixité ou diminuer le droit à héritage des femmes. En principe, au niveau de l'héritage, les femmes ont les mêmes droits que leurs frères, mais s'il y a de la terre, certaines familles refuseront de faire bénéficier leur fille de la terre. Pourtant l'Islam ne dit pas ça. Mais je vois quand même maintenant que les femmes prennent beaucoup de responsabilités dans les associations.

Sur la mixité, le collège de l'UNRWA est devenu mixte à cause du nombre de classes qui a été réduit faute de moyens et cela n'a pas plu à toutes les familles. Un autre exemple, c'est dans l'école où j'enseigne depuis 2000, un petit village de 1000 habitants qui avait 80 élèves et donc une seule école mixte jusqu'au bac. Quand on a dû agrandir pour faire face à l'augmentation des élèves, ils ont créé deux écoles séparées, filles et garçons.

Dans le Centre des femmes, les activités sont mixtes, y compris avec des jeunes de 16 à 25 ans. Le travail réalisé avec Joss Dray pour préparer une exposition a permis à des groupes de garçons et de filles de faire des photos dans le camp et de s'exprimer librement. Au début, j'avais peur que les gens du camp n'acceptent pas ce genre de projet, mais finalement, ça s'est très bien passé. Cela fait évoluer les habitudes et les mentalités car notre Centre est reconnu et accepté par la population depuis que nous avons distribué des kits sanitaires, des masques fabriqués au Centre ou des colis alimentaires : nous avons acquis la confiance des gens. Il en est de même du Théâtre de la Liberté qui n'était pas toujours bien accepté dans le passé. Ce sont les traditions qui empêchent les gens de penser.



Contre l'occupation

Mais il reste du chemin à faire, les crimes d'honneur qui visent les femmes existent toujours, j'ai vu deux cas dans le camp et il y a beaucoup de cas en Palestine, notamment autour d'Hébron. Les tribunaux de l'Autorité n'interviennent pas toujours et parfois, l'assassin est libéré après quelques jours laissant les familles concernées régler le problème avec des milliers de dinars « autour d'un café ».

On fait des ateliers sur les questions de violences : les femmes parlent de leur situation et parfois nous demandent d'intervenir pour parler avec la famille. La violence est un sujet très important chez nous très lié à la pauvreté, au chômage, au désœuvrement et à la promiscuité. La situation économique, le manque d'argent ça rend les gens plus violents et le Covid rend la vie plus difficile. Ce sont surtout les femmes et les enfants qui en font les frais.

I Et la santé ?

N. : Au niveau de la santé on a un gros problème encore aggravé par le Covid. Le dispensaire de l'UNRWA est insuffisant et ses services ont diminué, tu ne trouves pas les médicaments, les soins pour les femmes enceintes qui doivent aller à l'hôpital gouvernemental qui ne suffit pas non plus. Pour aller à l'hôpital gouvernemental, si les médicaments ne manquent pas ce qui est souvent le cas, nous devons les payer. Et l'assurance santé ne concerne que les fonctionnaires ou les familles qui cotisent volontairement chaque année : tout le monde n'en a pas. Même avec l'assurance, il faut payer une partie des soins.

Concernant le suivi des femmes au cours de la grossesse, il y avait eu un projet avec un département français pour embaucher un gynécologue mais ce projet est terminé. Aujourd'hui c'est un médecin de Naplouse qui vient chaque mardi, mais c'est bien insuffisant pour les soins dont les femmes auraient besoin. Le Covid met en évidence ce manque. Les malades ne peuvent recevoir les soins à l'hôpital de Jénine qui est débordé et transfère des malades à Naplouse. Mais il y a beaucoup de malades qui restent chez eux et il est impossible de se confiner dans des logements exigus. Le malheur, ce sont des quartiers entiers qui sont touchés. Quant aux vaccins, ils manquent cruellement, Israël refusant de vacciner les Palestiniens de Cisjordanie et Gaza. Seuls quelques travailleurs qui ont un permis de travail en 48 ont été vaccinés par Israël. En résumé, je peux dire que nous voulons améliorer la situation des réfugiés, mais en attendant notre retour. En effet, les anciens mourront, mais les jeunes n'oublieront pas malgré les problèmes qu'ils vivent. Nous savons que ces problèmes sont liés à l'occupation. C'est pour ça qu'ensemble, il faut faire pression sur l'État d'Israël pour que cesse cette occupation qui nous opprime et que nous revenions chez nous.

Propos recueillis par Pierre Leparoux, membre du GT réfugiés

Pas de patrie libérée sans libération des femmes

Les femmes palestiniennes mènent de front plusieurs combats : contre l'occupation israélienne et pour leurs droits au sein d'une société fondée sur le patriarcat.

Cette lutte engage la femme palestinienne, tout à la fois à préserver son foyer, ses enfants, des conséquences de l'occupation mais aussi de revendiquer ses droits dans une société où la détention de l'autorité est encore dévolue aux hommes.

La politique coloniale, d'occupation, par les restrictions de déplacement, les démolitions de maisons, le harcèlement, l'intimidation et les mauvais traitements aux points de contrôle israéliens en Cisjordanie, y compris autour de Jérusalem-Est, le vol des terres, la violence quotidienne fragmentent et déstructurent la société palestinienne, la colonisation et l'apartheid génèrent de fortes difficultés économiques, d'accès à la santé, un chômage élevé. La situation est encore plus terrible à Gaza, soumise au blocus depuis plus de 13 ans.

En effet traditionnellement le mari, le père, est le chef de famille. Ce statut est perpétuellement remis en cause par les conditions mêmes de la colonisation : incarcération, insécurité, humiliations...

Ces conditions de vie sont une source de frustration qui favorise la violence domestique. De même l'état d'insécurité permanent tend à restreindre la liberté des femmes palestiniennes, pour leur « sécurité ». L'emprisonnement des hommes, comme leur propre emprisonnement ont des effets délétères sur la société palestinienne, sur leur condition de femme.

L'absence du mari a des conséquences économiques directes. L'épouse, la mère doit tout prendre en charge au sein du foyer, mais aussi consacrer du temps pour visiter en prison son mari, son fils, détenus loin du domicile. Dans le même temps, ben souvent, elle se trouve sous surveillance. Où va t-elle, Qui vient à la maison ? Que fait-elle ? Et le fils aîné peut devoir prendre en charge des tâches et des responsabilités en devenant « l'homme de la maison », perdant ainsi de nouveau son autonomie.

L'emprisonnement de la femme, s'il est de longue durée, peut avoir comme conséquence, entre autres, que le mari prenne une seconde épouse pour s'occuper des enfants.

L'État d'Israël exploite à des fins politiques et de communication, les images et les rôles dévolus aux hommes et aux femmes dans la société palestinienne. C'est l'un des outils de pression

sur la société. Ainsi, le père qui ne peut empêcher l'arrestation de ses enfants, ou de leur mère, lors des raids nocturnes de l'armée israélienne, les humiliations infligées aux femmes lors des fouilles pour les visites en prison, les tortures, la suspicion d'agression sexuelle pendant les interrogatoires. Toutes ces humiliations et maltraitances sont dévastatrices pour les relations homme, femme au sein de la société civile palestinienne.

Les femmes palestiniennes luttent au sein de syndicats, d'organisations structurées, organisent la solidarité, gèrent des lieux d'éducation, de protection des femmes.

Cela se traduit notamment par des actions de sensibilisation, pour l'évolution du droit. Les lois en vigueur en Palestine peuvent être de type militaire, ottomanes, jordaniennes, voire égyptiennes à Gaza.

Les femmes résistent par la culture : peinture, musique, cinéma (réalisatrice de film, actrice), théâtre ; par le sport (football par exemple) ;

Elles résistent chaque jour, en maintenant la structure familiale, en faisant du foyer un lieu échappant à la violence extérieure, en assurant l'éducation des enfants et le quotidien, avec parfois très peu de moyens. Et ce d'autant plus lorsque l'électricité n'est disponible que quelques heures par jour, que l'eau potable vient à manquer, comme c'est le cas à Gaza.

Elles en paient le prix fort. La politique de violence et de harcèlement menée par l'État d'Israël fait partie de buts de l'occupant de réduire au silence celles et ceux qui défendent les droits humains et qui s'opposent à l'apartheid israélien. Ainsi,

› **KHITAM AL-SA'AFIN**, âgée de 59 ans, est une dirigeante féministe palestinienne, et une défenseure des femmes palestiniennes et de la liberté et de la justice pour le peuple palestinien. Elle est la Présidente de l'Union des Comités de Femmes Palestiniennes (UPWC / UCPF) ⁽¹⁾ 1, est membre du secrétariat de l'Union Générale des Femmes Palestiniennes ⁽²⁾ 2. Elle participe activement au Forum Social Mondial et à une Coalition régionale des Défenseuses des Droits Humains des Femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le 2 novembre 2020, elle a été arrêtée chez elle et placée en détention administrative pour quatre mois. L'ordre de détention administrative a été renouvelé pour quatre mois supplémentaires jusqu'en juin 2021. Le juge militaire a confirmé le renouvellement fondé sur son rôle actif dans des activités citoyennes.

Elle avait auparavant été arrêtée le 2 juillet 2017. Un ordre de détention administrative d'une durée de trois mois avait été émis à son encontre au motif qu'elle était membre actif du Front Populaire de Libération de la Palestine.

› **KHALIDA JARRAR**, députée palestinienne (Conseil Législatif palestinien), militante féministe, défenseuse des droits humains, arrêtée le 31 octobre 2019, non jugée pendant 16 mois, a été condamnée à deux ans de prison assortis d'une amende de 1^{er} mars. Elle avait déjà été arrêtée en 2015 et 2017, alors qu'elle était à la tête du comité des prisonniers du Conseil législatif



Manifestation de soutien aux femmes victimes de violences

palestinien, à chaque fois placée en détention administrative renouvelée plusieurs fois. Lors de l'audience du 1^{er} mars, le procureur militaire a modifié l'acte d'accusation pour le limiter à son rôle politique et à son travail avec l'Autorité palestinienne. Pendant sa détention, elle n'abandonne pas la résistance. Elle aide, notamment, les jeunes à étudier pour leur permettre de passer leur diplôme

En tant que régime d'apartheid, Israël empêche et réprime les tentatives des étudiant-e-s de mettre en pratique leurs droits fondamentaux, dont la liberté d'expression et de participation à la vie politique. De telles violations systématiques sont élaborées pour les intimider en leur interdisant d'exercer leurs droits.

En tant que régime d'apartheid, Israël empêche et réprime les tentatives des étudiant-e-s de mettre en pratique leurs droits fondamentaux, dont la liberté d'expression et de participation à la vie politique. De telles violations systématiques sont élaborées pour les intimider en leur interdisant d'exercer leurs droits.

› **LAYAN KAYED**, étudiante en licence de sociologie à l'université de Birzeit, a été arrêtée le 8 juin 2020 en franchissant avec sa mère le point de contrôle militaire de Za'tara, au prétexte de participation à des activités syndicalistes étudiantes.

Elle n'a toujours pas été jugée. Il s'agit d'une détention totalement arbitraire. Les prisonnier-e-s de ce type de détention ne sont pas comptabilisé-e-s et ne figurent pas dans les données fournies par les autorités carcérales israéliennes. Les Palestiniens parlent d'un millier de personnes ainsi embastillées.

La lutte pour la libération nationale est considérée comme prioritaire, plus urgente, que de donner suite aux revendications des femmes.

La liberté, la protection des droits des femmes et de leur dignité, l'accès à la participation à la vie politique, sociale et économique et à la prise de décision sont indispensables à une libération complète de la Palestine. Les mouvements des femmes palestiniennes sont de tous les combats, soutenons-les. ■

*Christine,
membre du GT prisonniers politiques palestiniens*



Manifestation de soutien aux femmes victimes de violences

(1) L'Union des comités de femmes palestiniennes a été fondée en 1980 dans le but d'autonomiser les femmes palestiniennes à tous les niveaux et de contribuer à la lutte nationale palestinienne contre l'occupation militaire illégale israélienne des territoires palestiniens <http://upwc.org.ps/>

(2) ONG créée en 1965 comme l'une des principales bases de l'Organisation de libération palestinienne. Le GUPW vise à organiser et à renforcer la participation des femmes palestiniennes aux niveaux politique, social et économique, et renforce l'autonomisation des femmes et le développement afin de leur permettre de participer efficacement à tous les niveaux. Cela se fait en travaillant avec les différents partis politiques dans les TPO. <https://arab.org/fr/annuaire>

Webinaire, quand tu nous tiens !

Jeudi 21 janvier, l'AFPS de Lorraine Sud organisait sa première visioconférence en direct des camps de réfugiés palestiniens du Liban en coopération avec l'association Najdeh qui intervient auprès de la population palestinienne en détresse. Ce projet s'inscrit dans une histoire partagée entre Najdeh et notre GL. Et la pandémie due au Covid qui nous a obligés à tenir nos réunions en visioconférence, a facilité la maîtrise de Zoom et sa gestion technique.

Un projet ambitieux

Une première réunion en visioconférence nous a permis d'échanger avec des militants de Paris qui avaient déjà organisé des webinaires et nous a permis de prendre conscience des défis techniques à relever.

Il s'agissait de dégrossir le projet et de préciser deux points essentiels concernant la tenue en direct du webinaire : son format, son déroulé et la répartition des différents rôles lors du direct.

Pour le format, nous avons opté avec Najdeh pour 5 pages de 30 minutes : une introduction (présentation du webinaire et rappel historique de la *Nakba*), une présentation de la situation des réfugiés par Leïla El Ali et trois témoignages des camps de Chatila, Ain El Helweh et Borj El Chemali autour de trois thèmes : les difficultés de l'accès à l'emploi, la lutte pour les droits et les libertés des femmes et le droit à l'éducation.

Au total, 2h40 de direct auquel il fallait intégrer le temps prévu pour les traductions arabe-français et français-arabe. Chacune des quatre dernières pages comportait pour moitié le témoignage et pour moitié un temps prévu pour les questions-réponses. Sans traducteurs professionnels, il nous fallait soit nous contenter de faire une traduction en direct, avec le risque de ne pas toujours être fidèle au témoignage, soit demander aux intervenants d'envoyer le texte de leur exposé à l'avance avec le risque que les exposés soient moins vivants. Nous avons opté pour la seconde solution pour plus de sécurité.

Il fallait aussi se répartir les différentes tâches : un animateur chargé de présenter la soirée et de faire les transitions entre les cinq parties, un « technicien » (passer les diapos, la musique, gérer la « salle d'attente », couper les micros), un traducteur, deux personnes chargées de relayer les questions sur Facebook et Zoom et la prise en charge de chacune des cinq parties par un responsable chargé de la préparation. La diffusion sur Internet et Facebook nous a permis de toucher en direct plus de monde.

Cinq réunions par visioconférence nous ont permis de finaliser le projet : en interne mais aussi avec Najdeh pour harmoniser nos interventions. Une dernière répétition générale, peu avant le 21 janvier, avec tous les participants, a permis de caler les derniers préparatifs.

Un bilan positif

Le public était au rendez-vous avec 180 personnes qui ont suivi la soirée sur Zoom ou sur Facebook. Beaucoup de questions et de commentaires (350 commentaires et plus de 1300 vues sur Facebook). Une soirée réussie et un vrai travail d'équipe



Hassna, jeune collégienne de 11 ans a témoigné de ses projets et de l'importance de l'éducation dans les camps

Najdeh/AFPS. Chacun a pu remplir son rôle comme convenu malgré les difficultés (éloignement géographique, coupures Internet, temps réduit pour mener le projet à terme)

Au-delà de la question des réfugiés, le public a pu aussi se rendre compte du travail formidable de Najdeh, en particulier auprès des femmes. Cela a permis de casser l'image stéréotypée de la femme palestinienne faible et soumise et de montrer sous son vrai jour sa capacité de résilience dans des situations difficiles. Les différents témoignages instructifs et vivants ont permis aux auditeurs à la fois de comprendre la situation des réfugiés dans leur contexte mais aussi de l'intérieur, de la façon dont ils la vivent chaque jour. Cela a permis aussi de montrer à nos amis palestiniens qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils sont soutenus dans leur lutte. D'autre part, l'avantage par rapport à des conférences en présentiel est évident. Les Palestiniens rencontrent souvent de grosses difficultés à voyager et nous sommes limités par les coûts financiers. En visioconférence, nous pouvons multiplier le nombre des intervenants et des témoignages.

Il reste toutefois des points à améliorer. Nous avons l'ambition de faire un webinaire très complet. Cependant un format plus court (1h30 ou 2 heures) permettrait de gagner en rythme, en fluidité, d'éviter des redites et de maintenir l'attention des participants. Pour rendre le webinaire plus vivant,

l'idéal est de développer les témoignages non pas à partir d'exposés mais de questions posées par les animateurs.

Plus généralement, on peut tirer différents enseignements de ce projet. D'abord, sa faisabilité à condition de se montrer modeste quand on démarre. Au début, on a l'impression d'une montagne infranchissable mais un travail d'équipe permet par la répétition d'apprendre et d'être plus à l'aise dans la maîtrise des nouvelles technologies. Le projet doit être à la mesure des forces et des compétences dont on dispose : faire court pour apprendre à faire plus long.

Autre avantage, le nombre de personnes qu'on peut toucher. Si une conférence permet d'en réunir une centaine, une visioconférence permet d'en toucher bien plus. Elle peut être diffusée en même temps à l'aide de l'outil de visioconférence choisi et sur les réseaux sociaux. Une fois enregistrée, elle peut être vue sur ces derniers, notamment sur YouTube ou Facebook. Ainsi, nous allons découper l'enregistrement du webinaire

en plusieurs séquences pour les réutiliser par la suite dans notre communication.

Nul ne sait quand la pandémie touchera à sa fin. D'ici là, il est nécessaire d'adapter les moyens de notre solidarité à la situation. Plus de conférences, de films-débats, de rencontres, de festivals. Il nous reste les technologies de communication dont nous ne pouvons pas faire l'économie. Si le Covid restreint le champ et les formes de notre activité, autant mettre notre énergie dans l'apprentissage de nouveaux moyens de communication. Nous n'avons guère le choix et le développement des nouvelles façons de communiquer est une nécessité pour toucher des publics plus jeunes via ces technologies.

« Toutes choses sont difficiles avant que d'être faciles. » (proverbe arabe). Adaptions notre communication pour que la Palestine ne soit pas oubliée.

Patrice

Jean-Do Robin nous a quittés à la fin du mois de janvier

Selon la formule consacrée, c'était un militant infatigable. Son engagement a commencé très tôt : jeune lycéen, il s'investit activement dans les luttes sociales qui agitaient la Bretagne de ce début des années 70, organisant la solidarité avec les grévistes des abattoirs Doux ou du Joint Français.

Engagé à la gauche de la gauche, il est également au cœur du mouvement de reconquête de la langue et de la culture bretonne, qu'il inscrit clairement dans la dénonciation de tous les colonialismes. Et quand, jeune étudiant en histoire, il découvre la lutte des Palestiniens, c'est naturellement qu'il se range à leur côté contre le sionisme, cette forme particulière de colonialisme.

Très impliqué après ses études dans le développement de l'enseignement du breton dans les écoles publiques, dont il sera une des chevilles ouvrières, il est pendant plusieurs années un militant isolé de la Palestine dans le Trégor.

C'est à la suite de l'opération Plomb Durci, qu'il crée en 2009 le GL de l'AFPS-Trégor. Il en sera le président pendant 5 ans, avant de passer la main, considérant que le partage et la rotation des responsabilités sont essentiels à la vie démocratique de toute association.

Homme de conviction et de caractère, il met toute son énergie dans ce combat, marqué de quelques temps forts, comme ce succès retentissant dans la campagne BDS quand le groupe trégorrois permet de prouver que la firme Sodastream est bel et bien implantée dans une colonie, ou encore, plus localement, quand l'AFPS-Trégor organise une rencontre mémorable entre jeunes danseurs de *dabkeh*, musiciens et danseurs de *fest-noz*, contribuant fortement à populariser la cause palestinienne au-delà des cercles militants.

En 2013, il initie le soutien des Trégorrois à la coopérative *Al Sanabel*, qui ne s'est pas démenti depuis.

Au-delà de ce travail au niveau local, Jean-Do était également activement engagé dans la vie démocratique de l'AFPS, au congrès ou sur la liste « débats », où il partageait ses analyses fouillées et souvent percutantes.

Militant de gauche, de la Bretagne, de la Palestine, on le trouvait également sur bien d'autres fronts : écologie,

solidarité avec les sans-papiers, lutte contre tous les fascismes et tous les racismes...

Jean-Do aimait à rappeler l'engagement de son grand-père dans la Résistance, et il en revendiquait l'héritage.

Claude Lintanf



Partage d'expérience

Mobiliser les communes et les élus solidaires du peuple palestinien

Depuis le début des années 2000, l'AFPS de Loire-Atlantique a tissé des liens avec des élus et des collectivités du département pour le soutien au peuple palestinien. Plusieurs maires et un député ont participé aux missions en Palestine que nous organisons. Parallèlement, trois villes de l'agglomération nantaise ont mis en place des coopérations avec des villes palestiniennes et nous avons été associés à leurs actions. À partir de 2012, le Conseil départemental a commencé une coopération avec le gouvernorat de Jénine et nous a associés aux différents échanges dans ce cadre ⁽¹⁾.

Relancer les nouvelles équipes municipales

Les élections du printemps 2020 ont rebattu les cartes : certaines majorités ont basculé et beaucoup de communes ont renouvelé leurs équipes. Il était donc important de prendre contact avec les nouveaux élus. Mais la fenêtre était très étroite entre la mise en route des nouvelles équipes et l'approche d'une prochaine échéance électorale au Département et à la Région.

C'est donc la période des vœux qui a été mise à profit pour cette relance. Sur les 207 communes du département, 32 ont été ciblées. Ces communes, de positionnements politiques divers et de tailles variées ont été choisies sur deux critères : l'intérêt manifesté à un moment ou un autre pour la Palestine et les contacts de nos adhérents sur le terrain. En janvier, nous avons adressé notre carte de vœux aux maires de ces communes et à certains conseillers. Un courrier d'accompagnement rappelait la situation en Palestine et sollicitait un rendez-vous. Début mars, 4 communes nous ont répondu en fixant un rendez-vous. Deux d'entre elles ont déjà reçu une délégation de l'AFPS et semblent motivées pour s'engager. Nous poursuivons nos contacts en lien étroit avec le Conseil départemental qui incite les communes à signer un pacte d'amitié avec Jérusalem-Est, à parrainer des villages de la Vallée du Jourdain et à concrétiser ces engagements. La Région des Pays de La Loire, en lien avec le Conseil départemental et l'AFPS travaille à l'élaboration d'un projet de coopération ⁽²⁾ en Palestine qui serait proposé aux collectivités volontaires.

Argumenter pour vaincre certaines résistances

Un groupe de travail a rédigé un argumentaire à l'usage des militants qui rencontrent les élus. Il s'agit d'abord d'expliquer que la solidarité avec la Palestine n'est pas exclusive d'autres engagements, mais la situation et le combat de ce peuple sont emblématiques par leur durée et l'importance de l'exil forcé des deux tiers de ce peuple.

Les finances communales sont de plus en plus contraintes,

mais, ce que nous demandent en priorité les Palestiniens, ce n'est pas de l'argent c'est d'abord un soutien pour obtenir leurs droits. Tout en reconnaissant que ce soutien est politique, nous expliquons qu'il est indépendant des partis politiques ici et là-bas comme en témoigne la diversité des communes engagées.

Affirmer son soutien peut passer par le vote d'un vœu en Conseil municipal, comme le font des Conseils généraux ou régionaux, mais aussi des villes et des communes rurales, parfois petites. Soutenir des défenseurs des droits injustement sanctionnés par Israël, comme Salah Hamouri est une autre option. L'appellation d'une rue en lien avec la Palestine ou la plantation d'un olivier sont autant de gestes symboliques possibles.

Du simple partenariat à la coopération décentralisée

Dans un premier temps, un partenariat peut se construire à partir d'une visite sur place et s'appuyer ensuite sur des échanges entre populations et associations ici et là-bas. Une ville peut aussi soutenir des projets en Palestine portés par des associations comme l'AFPS ou s'insérer dans un réseau.

Plus largement, la « Coopération décentralisée » constitue un cadre légal pour les communes. Des conventions directes sont établies entre collectivités françaises et palestiniennes qui permettent d'obtenir des cofinancements de l'État et le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine ⁽³⁾ est à la disposition des communes qui le souhaitent.

Cette action est portée par une commission d'une dizaine de militant(e)s, dont une élue municipale et plusieurs ancien(ne)s élu(e)s, elle s'appuie également sur notre réseau d'adhérent(e)s, présent(e)s dans plusieurs communes. Nous assurons un lien régulier avec les communes sensibilisées à qui nous adressons « Palestine 44 », notre journal départemental. En partenariat avec d'autres acteurs, nous cherchons à développer les échanges avec la Palestine et renforcer le soutien des collectivités. ■

Pierre Leparoux

(1) Voir PalSol n° 71 janvier 2020

(2) Voir <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/appels-a-projets-et-fonds-en-soutien-a-la-cooperation-decentralisee/appele-a-propositions-programmes-de-cooperation-decentralisee-cles-en-main/>

(3) <https://www.rcdp.fr/blog/le-president-du-centre-socio-culturel-al-bustan-kutaybah-odeh-en-loire-atlantique.html>

Émergence et évolution des nationalismes juif et palestinien — 2^e partie (1947 – 2020)

La première partie de cette fiche se termine par l'adoption (le 29-11-1947) de la résolution 181 de l'AG de l'ONU (56 États membres) qui propose un plan de partage de la Palestine entre un État juif et un État arabe, par 33 voix pour, 10 abstentions et 13 contre. Parmi les votes favorables figurent les États-Unis, la France et l'URSS. L'État d'Israël est proclamé le 14 mai 1948.

NATIONALISME JUIF ET SIONISME

En 1948, le sionisme politique comme mouvement a atteint son objectif : créer un État juif en Palestine, où chaque Juif du monde peut s'installer. Cet État peut maintenant être défendu par les moyens habituels des structures étatiques, la diplomatie et la guerre. Le sionisme change de nature en devenant l'idéologie officielle d'un État reconnu sur la scène internationale mais en butte à l'hostilité de ses voisins. S'impose une double nécessité : une cohésion idéologique nationale à l'intérieur, le soutien des puissances à l'extérieur.

Une idéologie d'État

La population du nouvel État qu'est Israël s'avère très hétérogène, tant par la langue que la culture. Pour en faire une « nation », deux institutions sont sollicitées : l'armée et l'école.

Le service dans l'armée est obligatoire pour tous les Juifs – hommes et femmes – ayant atteint l'âge de 18 ans et la période du service militaire (entre 20 et 36 mois) semble propice pour inculquer avec des programmes éducatifs les valeurs sionistes aux jeunes soldats. Le système public d'éducation attribue à l'enseignement de l'histoire une grande importance pour la construction d'une « communauté nationale imaginaire » qui convienne aux objectifs du mouvement sioniste dans le présent.

Le sionisme devient une idéologie partagée par la quasi-totalité des organisations politiques, de la gauche à la droite : la défense d'un État pour les Juifs et d'une société demeurant à majorité juive est un principe indépassable.

Néosionisme...

Les années 1970 et 1980 sont synonymes de crise idéologique en Israël. Après la victoire de 1967 (guerre des Six Jours) et le début de la colonisation des territoires conquis, le sentiment que le sionisme s'est réalisé traverse la société : un État juif a été créé ; par deux fois l'armée israélienne a vaincu facilement ses adversaires ; toutes les terres de la Palestine historique sont sous le contrôle d'Israël. Dès lors, il convient de trouver une nouvelle dynamique idéologique à la société. Deux

formulations apparaissent : le néosionisme et le post-sionisme.

Le néosionisme est profondément ancré dans la droite nationaliste renforcée par l'arrivée massive des Juifs orientaux plus religieux que les Juifs européens. Il peut se résumer par trois idées : Israël est le pays exclusif des Juifs ; toutes les terres de Palestine ne sont pas encore sous l'autorité du « peuple juif » ; les religieux doivent sortir des synagogues pour s'engager politiquement aux côtés de la droite afin de faire triompher les « valeurs juives ». Ainsi à partir de la victoire du Likoud en 1977 s'opère une alliance durable entre les nationalistes et les religieux, parfaitement incarnée aujourd'hui par Benyamin Netanyahu.

Développer des colonies sur l'ensemble de la terre d'Israël devient un impératif religieux. Ce sera la tâche du Gush Emounim (Bloc de la foi) qui sera le fer de lance de la colonisation en Cisjordanie et à Gaza. Si la colonisation de la Cisjordanie a débuté dès 1967 avec la gauche sioniste, l'arrivée au pouvoir de la droite accélère le processus colonial. Les habitants des colonies (630 000) incarnent des réserves de voix. Le néosionisme renforce ainsi son emprise sur l'État.

... Et post-sionisme

À la fin des années 1980 apparaît une tendance strictement inverse : le post-sionisme. Le discours post-sioniste est développé par une école de sociologues « critiques » et repris par les nouveaux historiens. Il se présente comme un projet de dépassement du nationalisme. Les tenants de cette position considèrent qu'Israël devrait s'engager dans un processus de redéfinition de sa propre identité, conçue non plus comme un État uniquement juif ou sioniste, mais comme un État ouvert à tous ses citoyens.

Avraham Burg, ex-président du Parlement israélien et de l'Agence juive, est une des principales figures de ce post-sionisme. Pour lui : « *Le sionisme est mort [...] il est devenu probable que notre génération soit la dernière du sionisme. Après elle, il restera ici un État juif méconnaissable et haïssable. Qui de nous en voudra être le patriote ?* ». Pour les post-sionistes, la réalisation pleine et entière du projet sioniste n'a qu'une issue : la négation d'un autre peuple et son oppression.

LE NATIONALISME PALESTINIEN

De l'expulsion...

Après l'adoption par l'ONU du Plan de partage de la Palestine, la proclamation de l'État d'Israël, la guerre israélo-arabe et les accords d'armistice qui s'ensuivent, que reste-t-il

aux Palestiniens? La partie du territoire sous contrôle des Juifs passe à 78 % de la Palestine mandataire, la Cisjordanie et la partie est de Jérusalem sont annexées à la Transjordanie (qui devient la Jordanie), et la bande de Gaza est placée sous contrôle de l'Égypte. C'est la *Nakba* (catastrophe) pour les Palestiniens arabes dont 800 000 ont été forcés à prendre le chemin de l'exil et deviennent des réfugiés.

Ainsi, la création de l'État d'Israël menace l'existence même du peuple palestinien. Cette expérience va constituer le terreau d'un renouveau du nationalisme palestinien notamment à Gaza avec une nouvelle génération de leaders dont Yasser Arafat (qui a 20 ans en 1949). Ces militants s'organisent et créent au Koweït le *Fatah* en 1959 mais peinent à contourner l'idéologie alors dominante du nationalisme arabe portée par Nasser. Celui-ci crée l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1964 pour mieux contrôler la question palestinienne. Le 1^{er} janvier 1965 la branche militaire du *Fatah* organise sa première opération militaire en Israël. Ce modèle du combattant mobilise la jeunesse palestinienne. Cette résistance est essentiellement basée sur les camps de réfugiés.

... À la réaffirmation d'un mouvement national

La guerre de 1967 à l'issue de laquelle Israël occupe l'ensemble de la Palestine du mandat change la donne. Le nationalisme arabe s'effondre laissant au nationalisme palestinien un large espace dans lequel il s'engouffre avec force. Les nouveaux leaders palestiniens rejoints par une nouvelle génération, cherchent dans une certaine mesure à se démarquer de la classe politique d'avant 1948 qui a « perdu la Palestine ». Ils prennent le contrôle de l'OLP dont Yasser Arafat devient le 4 février 1969 président du comité exécutif. Commence alors une longue lutte pour faire reconnaître le nationalisme palestinien dans le monde arabe et sur la scène internationale. Après une période où la lutte armée a été le seul recours, Yasser Arafat obtient deux succès diplomatiques décisifs en 1974 au sein de la Ligue arabe (sommet de Rabat en octobre) et aux Nations unies (discours devant l'Assemblée générale en novembre).

Dans le même temps, le sentiment national s'affirme et se consolide partout comme le montre l'intifada (soulèvement civil), non armée, qui démarre en 1987 à Gaza puis dans toute la Cisjordanie et fait rentrer la résistance sur le territoire palestinien. À partir de là, Arafat infléchit la stratégie de l'OLP en proclamant l'État de Palestine en 1988. Quelques années plus tard, et pour la première fois dans l'histoire du conflit, des négociations s'ouvrent entre deux nationalismes sur pression des Américains sur Israël : d'abord à la conférence internationale de Madrid qui débute en octobre 1991, avec

les Palestiniens intégrés dans la délégation jordanienne, et le processus d'Oslo à partir de 1993 qui consacre la reconnaissance de l'OLP comme seul représentant du peuple palestinien par Israël. Les engagements israéliens ne sont pas respectés et le processus est condamné avec l'assassinat du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin le 4 novembre 1995 par un extrémiste juif israélien. Le processus fait naufrage et la seconde Intifada, qui s'est militarisée, va consacrer la fracture entre les deux sociétés.

La division du mouvement national

La mort de Yasser Arafat en novembre 2004 accélère la division du mouvement national déjà écartelé, depuis longtemps, entre « laïcs » et islamistes. Mahmoud Abbas est élu président de l'OLP en 2005. La victoire du *Hamas* aux élections législatives de 2006 est en fait récusee par le *Fatah*. Par un coup de force, le *Hamas* prend le pouvoir à Gaza en 2007. Depuis lors, il y a ainsi deux pouvoirs accentuant encore la division du mouvement national palestinien. Cette division est profonde puisqu'elle est territoriale, politique, stratégique et idéologique.

Pour conclure

Lorsqu'on appréhende la question du nationalisme, on distingue trois dimensions : le discours de personnalités assez isolées, un mouvement national plus ou moins fort structuré autour de formations politiques, et enfin un sentiment national partagé par toute une population qui par-là exprime son identité profonde.

Dans les années 1950, chacune des trois dimensions du nationalisme palestinien était fragile : des figures nationalistes encore isolées, un mouvement national encore faible et un sentiment national très fort parmi les réfugiés mais beaucoup moins en Cisjordanie. Aujourd'hui le sentiment national, porté par tous les segments du peuple palestinien, est profondément enraciné. Par contre les dirigeants sont faibles et le mouvement national se trouve au bord de l'implosion. Des élections devraient se tenir en 2021. La majorité de la population palestinienne souhaite une réconciliation. Selon la façon dont elles se dérouleront ces élections pourraient rassembler les Palestiniens. Ou, au contraire, accentuer encore les divisions.

GT formation

Sources principales :
Carré Olivier, 1977, Le mouvement national palestinien
(collection archives Gallimard-Juliard)
Cahiers AFPS n°s 1 et 5

Ardi Palestine

Un restaurant palestinien à Paris? C'est Rania Talala, une jeune franco-palestinienne dynamique et passionnée qui en a eu l'initiative. Nous l'avons rencontrée pour lui demander des nouvelles par ces temps de pandémie et savoir ce que représentent pour elle la culture et la gastronomie palestinienne.

Pourquoi avoir ouvert un restaurant palestinien?

R. T. : Je suis née en France de deux parents palestiniens, mon père est un réfugié de la Nakba originaire de Jaffa, ma mère de Jérusalem. J'ai passé huit ans en Jordanie afin de rejoindre ma famille. J'ai la Palestine qui coule dans mes veines : un mélange de Jaffa, d'Hébron et de Jérusalem. Je n'ai pas grandi sur ces terres mais... de ma mère, de mes tantes, de mes grands-mères j'ai hérité de ce que la Palestine a de plus beau : son histoire, sa culture, ses traditions, sa cuisine... À mon retour en 2013, j'ai voulu transmettre en France l'héritage que j'avais reçu en termes de gastronomie et de cuisine palestinienne (et la culture) et de plus, je me suis aperçue qu'il n'existait pas de lieu propre à la Palestine en France. J'ai constaté qu'il n'y avait aucun blog ou site dédié à la cuisine palestinienne en français mais aussi, que la scène artistique palestinienne était totalement méconnue. J'ai voulu créer un lieu où gastronomie, art et culture palestiniennes se côtoieraient.

C'est un projet ambitieux, cela n'a sans doute pas été facile...

R. T. : J'ai d'abord créé un blog *Les Petits Plats Palestiniens de Rania*, afin de partager et faire découvrir la cuisine de mon pays. J'ai été suivie par une ONG aidant les porteurs de projets. Pendant six mois j'ai eu l'occasion, entre autres, de rencontrer des entrepreneurs et des étudiants de l'ESSEC. Ensuite, encouragée par la communauté, j'ai lancé sur les réseaux sociaux, une campagne de financement participatif qui a été rapidement un succès.

Le lieu s'appelle *Ardi* ce qui signifie « Ma Terre » en arabe. Mais ce n'est pas simplement un restaurant. En fait c'est un lieu qui porte la culture palestinienne sous tous ses aspects, c'est un *concept store* palestinien. Cela veut dire qu'on y retrouve divers aspects de la culture palestinienne : bien sûr la cuisine, mais aussi l'artisanat, la lecture, la musique et tous les domaines de l'art.

Et ça marche, malgré la pandémie?

R. T. : Le lieu est ouvert depuis l'été 2020 et il est désormais connu. Il a eu immédiatement un grand succès car ma communauté sur les réseaux sociaux a suivi le projet de l'idée à sa concrétisation. Aujourd'hui c'est plus difficile, ma clientèle est à la base une clientèle du soir et du week-end, car elle ne vient pas seulement manger, elle vient vivre l'expérience *Ardi*, j'ai donc fermé mon établissement plus de quatre mois, à l'annonce des fermetures administratives pour les restaurants. J'ai tenté sans grande conviction une réouverture avec vente à emporter il y a trois semaines, et, à mon grand étonnement, les gens viennent acheter des petits plats palestiniens et repartent heureux!

En quoi la cuisine palestinienne est-elle unique? Quels en sont les plats emblématiques?

R. T. : Dans le monde arabe, il existe bien des recettes communes et la cuisine plus connue est certainement la cuisine libanaise. La cuisine palestinienne est étonnante, extrêmement riche, colorée, variée et très saine. Elle fait une grande place aux ragoûts et au riz, nous consommons aussi beaucoup de fruits et de légumes.

Des épices incontournables aussi bien sûr comme le *zaatar*, un mélange d'épices (thym, origan, sésame et sumac le plus souvent) qu'on a tous les jours à notre table; le sumac qui donne à nos plats un côté citronné mais aussi la cardamome ou la cannelle. Dans les desserts, l'eau de fleur d'oranger et l'eau de rose sont incontournables ainsi que le *mastic* et le *mahalab*, une amande extraite de cerises sauvages.

Le plat traditionnel, c'est le *musakhan*, un pain plat légèrement épais qu'on appelle *taboun* qui est cuit dans un four souterrain sur des pierres. On y met énormément d'oignons revenus dans de l'huile d'olive avec du sumac et des morceaux de poulet. On a aussi le *makloubeh*, qui ressemble à une espèce de gâteau salé avec des strates de viande, d'aubergines, de pommes de terre et de riz épicé et on est également les champions du monde des légumes farcis. Côté sucré, le *knafeh* se présente avec de la pâte filo broyée revenue dans du beurre clarifié à laquelle on ajoute du fromage de Naplouse, des pistaches et du sirop pour un dessert sucré salé qui se mange chaud.

De façon générale, c'est important la cuisine? Quelle place dans la culture?

R. T. : J'ai toujours été fascinée par ce qui touche à mes origines. La cuisine, est un élément essentiel de la culture au même titre que la musique, la littérature... C'est un marqueur identitaire fort. C'est le symbole d'une appartenance et d'un art de vivre propre à sa population. Ce sont des traditions qui se perpétuent et se partagent. C'est le partage qui fait vivre, qui donne l'espoir et qui lutte contre l'oubli.

En quoi c'est particulièrement important concernant la Palestine?

R. T. : La cuisine palestinienne est d'abord ce qui rythme et décrit la vie des Palestiniens du matin au soir. Elle les accompagne dans leur quotidien, des jours de fêtes aux jours les plus sombres. On se retrouve en famille ou avec des amis, on partage un moment, on est souvent nombreux autour de la table. La notion de partage est pour moi essentielle, c'est pourquoi j'organise des cours de cuisine palestinienne. Je délivre des recettes et des conseils, des secrets de cuisine. Je voudrais que tout le monde dise : « *Ce soir, je cuisine palestinien!* ». Au-delà, depuis plus de 70 ans, le territoire palestinien est annexé par l'État d'Israël qui continue de se développer au détriment de la

population qui le peuple de génération en génération. Car la Palestine n'a jamais été « une terre sans peuple donnée à un peuple sans terre », selon la formule connue. Les Palestiniens ont une vie difficile et souffrent au quotidien de mille difficultés et privations mais c'est aussi un peuple qui souhaite vivre, faire la fête, avoir une vie « normale » comme les autres peuples. La Palestine lutte contre l'oubli, lutte pour continuer d'exister. Cela passe par la revendication de son identité, et donc de sa culture.

Comment tu perçois ton projet par rapport au « conflit israélo-palestinien » ?

R. T. : J'aimerais banaliser et donner une visibilité à la gastronomie palestinienne, parler de la Palestine autrement que par le prisme du conflit et c'est très difficile car quand on présente un projet en tant que Palestinien, des portes se ferment car on l'associe automatiquement à la lutte et la résistance. Beaucoup de mes compatriotes palestiniens ont ouvert des restaurants sous étiquette libanaise parce que c'est très compliqué de dire que c'est palestinien.

Ce que je voudrais, c'est vraiment vulgariser la cuisine palestinienne, qu'elle devienne connue, au même titre que les autres cuisines du monde. Avec les années, certaines recettes se font de moins en moins et les maintenir correspond pour moi à un acte de résistance, c'est une résistance dans l'assiette.

Peut-on parler d'une appropriation culinaire de la part d'Israël ?

R. T. : Réellement oui. On parle souvent de la colonisation, c'est-à-dire de l'appropriation des terres mais il existe tout un pan de l'appropriation dans le domaine culturel en termes de patrimoine et d'identité. Les exemples les plus connus sont certainement le *houmous* et le *falafel* qui sont souvent identifiés à tort, à Israël.

Et aujourd'hui ? Quels sont tes projets ?

R. T. : Beaucoup de projets ! À commencer par faire grandir et développer *Ardi*. Des livres et des vidéos... Des partenariats avec des artistes de la diaspora palestinienne. Le temps nous dira si j'ai réussi à tout réaliser !

Propos recueillis par Michel Basileo

Ardi, restaurant concept store palestinien dans le nouvel écoquartier Chapelle International (Paris XVIII). Tél. : 06 61 59 37 48. Ardi.ccp@gmail.com

Un livre de recettes à recommander : « La Table Palestinienne » de Reem Kasis. Des recettes palestiniennes traditionnelles et modernes transmises depuis trois générations. 35 € Éditions Phaidon

https://www.facebook.com/watch/live/?v=1341207335956307&ref=watch_permalink

<https://www.franceculture.fr/emissions/ne-parle-pas-la-bouche-pleine/palestine-la-cuisine-de-jerusalem-et-de-la-diaspora>

Une vidéo : le houmous est-il israélien ou palestinien ? <https://www.youtube.com/watch?v=f2C2go5gORY>

Palestiniennes, un documentaire de Mariette Auvray

Le 8 mars dernier, dans le cadre de « Ciné Palestine nomade » et de la journée internationale des droits des femmes, Ciné Palestine Toulouse-Occitanie, en lien avec la Cave Po, partenaire, animait une table ronde radiophonique ayant pour thème « Des femmes cinéastes filment des Palestiniennes ». Étaient invitées la réalisatrice palestinienne Norma Marcos, à qui nous avons consacré deux articles (PaSol n° 64 d'avril 2018 et n° 73 de juillet 2020) ainsi que Mariette Auvray, la réalisatrice du film *Palestiniennes*, film que nous avons apprécié.

Mariette Auvray, journaliste, réalisatrice de documentaires, formatrice, a étudié à Paris (Panthéon-Sorbonne) et Toronto (*University of Toronto*) ; elle est diplômée de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris. Depuis 2007, sa pratique se concentre sur la réalisation de documentaires mettant en scène des personnes et des communautés qui offrent des manières alternatives de penser notre monde contemporain.

Elle a entre autres exploré les enjeux de construction sociale et revendications féministes chez les femmes de sa génération. C'est dans ce cadre qu'elle a réalisé la web série *Palestiniennes*



Mariette Auvray

qui se décline en trois épisodes ou en un film de 52 minutes (sorti en 2020).

Pourquoi et comment avoir tourné Palestiniennes, qui montre de jeunes femmes palestiniennes, artistes et créatrices, des femmes à la fois attachées à leur culture et tournées vers l'avenir ?

M. A. : En 2007, j'ai réalisé un film à Jérusalem qui donnait la parole à quatre jeunes israéliens de Jérusalem qui, entre impuissance et révolte, se posaient des questions sur leur responsabilité dans la situation qu'ils vivaient, sur leur avenir dans leur pays. Tout en réalisant ce film, j'étais frustrée d'être aussi proche de la Palestine sans pouvoir rien faire. J'ai eu envie de filmer des jeunes Palestiniennes dans une société en



PALESTINIENNES

UNE WEBSÉRIE DOCUMENTAIRE DE MARIETTE AUVRAY



DRYADES FILMS PRÉSENTE AVEC LA PARTICIPATION DU CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE - DU CNC XXL DU CNC TALENT. LE SOUTIEN DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE ET DU FONDS ROBERTO CIMETTA. EN PARTENARIAT AVEC COURRIER INTERNATIONAL - UN DOCUMENTAIRE DE MARIETTE AUVRAY - PALESTINIENNES - IMAGE ET SON MARIETTE AUVRAY. MONTAGE IMAGE THOMAS LAUFER. MONTAGE SON ET MIXAGE SARDINA. ÉVALUATION LEVA KADASHINSKATTE. GRAPHISME MAN EL MOR ET CLEMENT LECOCQ. PRODUIT PAR CLAUDE BABARY ET ELEONORE BOUSSINOT. DISTRIBUTION BELIANE



construction et de célébrer la culture palestinienne. Finalement j'ai pu le faire. Mais ça n'a pas été facile ! J'avais peu d'argent et peu de temps, le tournage s'est fait en trois semaines. Heureusement, j'ai commencé à filmer dès mon voyage de repérage. J'ai dû privilégier les rencontres avec des jeunes femmes qui parlaient l'anglais. Une autre difficulté est que j'ai dû tout assumer seule : interviews, caméra, prise de son.

Plusieurs de ces jeunes femmes ont la citoyenneté israélienne, quelques autres un passeport palestinien ?

M. A. : Oui, mais toutes ces jeunes femmes sont partie prenante de la culture palestinienne, elles se revendiquent Palestiniennes mais sont aussi des femmes modernes. Leur identité passe par la création - que ce soit la musique, la décoration, les vêtements ou la cuisine - basée sur leur culture. Leurs actions, surtout en Israël et à Jérusalem, sont une lutte contre l'effacement des Palestiniens ; c'est un aspect qui revient souvent dans leurs propos, leur art, leurs créations, leur présence sont des espaces de résistance, de lutte pour les droits de l'homme en général et les droits des femmes évidemment. Plusieurs d'entre elles l'expriment et parlent aussi des difficultés pour une femme indépendante

et créatrice de s'affirmer dans une société où la culture traditionnelle est lourde.

Votre périple conduit le spectateur d'Haïfa à Ramallah, de Bethléem à Jérusalem ?

M. A. : Oui, j'ai voulu filmer ces jeunes femmes dans leur milieu de vie et de travail, montrer aussi les difficultés de circulation entre Israël et la Palestine, la Cisjordanie (bien sûr je n'ai pu avoir accès à Gaza), les difficultés qu'ont certaines d'entre elles pour circuler, pour exercer leur art, pour sortir du pays. J'aurais aimé aller plus loin, par exemple j'aurais pu filmer à Hébron mais n'ai pu y aller, faute d'accompagnement. Seule, ce n'était pas possible.

Les jeunes femmes que présente le film ne portent pas le voile, elles sont habillées à l'occidentale, circulent seules, conduisent et parfois on voit même une piscine. Elles appartiennent à une classe sociale aisée ?

M. A. : Oui, ce sont des femmes modernes, qui ont fait des études et parlent bien l'anglais. Elles sont d'un milieu aisé. Je n'avais pas de possibilité financière suffisante pour avoir un traducteur d'arabe et avoir accès à d'autres milieux et d'autres femmes. Mais elles sont totalement partie prenante de leur pays, de leur culture. Pour elles, créer, s'exprimer, se réaliser, faire vivre leur culture, et rester au pays sont une façon forte de résister. Résister à l'occupation, l'émiettement du pays, l'effacement, surtout à Jérusalem-Est, de la présence palestinienne.

Propos recueillis par Colette Berthès

Le film est en 3 épisodes sur YouTube : https://www.youtube.com/watch?v=jvfs1Yn_RA

PaSol évolue, son mode d'abonnement également !

Vous pouvez dès à présent vous abonner à notre revue *Palestine Solidarité* en ligne via le site de Hello Asso, au prix de 9 € pour l'année civile donc 4 numéros. Suivre le lien <https://www.helloasso.com/associations/association-france-palestine-france-solidarite-afps/paiements/abonnez-vous-a-palestine-solidarite>. Nous attirons votre attention sur le fait que cet abonnement est plutôt réservé aux abonnements que vous souhaitez offrir à des proches, non adhérent-e-s, qui ne bénéficient donc pas d'un abonnement au tarif préférentiel de 5 €/an lorsqu'il est directement pris au moment d'une adhésion à l'AFPS.

Un projet de loi liberticide pour les associations en France

Depuis les attentats de 2015, les différents gouvernements ont multiplié les lois liberticides, au prétexte de la lutte (justifiée) contre le terrorisme. Un nouveau projet de loi « confortant le respect des principes de la République », dit « loi séparatisme » est en cours d'examen au Parlement. Ce nouveau projet de loi liberticide constitue une menace très grave pour l'ensemble des associations françaises et remet en cause d'importants aspects des lois de 1901 (loi sur les associations) et de 1905 (loi de séparation de l'Église et de l'État).

L'un des aspects essentiels de cette loi vise à encadrer, contrôler et sanctionner plus largement les activités

associatives en instituant (art.10-1) un « contrat d'engagement républicain » aux contours flous. Cette loi, outre ses sérieux risques d'arbitraire dans son interprétation, participe clairement à un renforcement global du contrôle de l'ordre social dans lequel le gouvernement Macron s'est engagé depuis des années. Le non-respect de ce « contrat républicain » serait sanctionné par la suspension des subventions, voire leur remboursement, faisant ainsi planer une véritable épée de Damoclès financière sur les associations.

Jacques Fontaine

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité (AFPS)

Directeur de publication :

Bertrand Heilbronn

Comité de rédaction : Michel Basileo,

Jacques Fontaine, Jacques Fröchen,

Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy,

Emmanuelle Morau, Mireille Sève, Thomas Vescovi

Président de l'AFPS :

Bertrand Heilbronn

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0923 G 83106

Imprimerie : Printcorp - Saint-Brieuc

6 boulevard Clemenceau - CS 10006

22099 Saint-Brieuc cedex 09

Palestine
Solidarité
avril 2021

afps@france-palestine.org

www.france-palestine.org

Association France Palestine Solidarité

21 ter, rue Voltaire

75011 Paris (M° Rue des Boulets)

Tél. : 01 43 72 15 79

Fax : 09 56 03 15 79

CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :

5 € pour les adhérents à l'AFPS

9 € pour les non adhérents

Abonnez-vous !